

Rapport actuariel

(21^e)

du

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

au 31 décembre 2003



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
12^e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990-9900
Courriel : oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport
sur notre site Web, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

This report is also available in English.

Le 18 novembre 2004

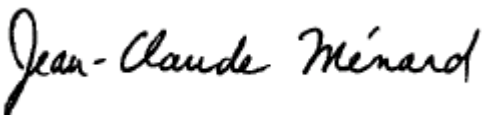
L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
Ministre des Finances
Chambre des communes
Ottawa (Canada)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 115 du *Régime de pensions du Canada*, qui précise qu'un rapport actuariel doit être préparé aux trois ans aux fins de l'examen des taux de cotisation par le ministre des Finances et les ministres des Finances des provinces, j'ai le plaisir de vous transmettre le vingt et unième rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Sommaire	9
	A. But du rapport	9
	B. Portée du rapport.....	9
	C. Principales observations.....	10
	D. Conclusions générales.....	11
II.	Méthodologie	12
III.	Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	13
	A. Introduction.....	13
	B. Hypothèses démographiques	14
	C. Hypothèses économiques.....	18
	D. Autres hypothèses	23
IV.	Résultats.....	25
	A. Aperçu.....	25
	B. Cotisations.....	25
	C. Dépenses	26
	D. Projection de l'actif.....	32
V.	Analyses de sensibilité.....	41
	A. Introduction.....	41
	B. Scénario de population plus jeune	42
	C. Scénario de population plus âgée.....	43
	D. Résultats.....	44
	E. Volatilité des marchés financiers	46
VI.	Conclusion	49
VII.	Opinion actuarielle.....	50
	Annexe A – Sommaire des dispositions du Régime de pensions du Canada	51
	Annexe B – Hypothèses et méthodes.....	57
	Annexe C – Tests de sensibilité.....	108
	Annexe D – Financement du Régime de pensions du Canada	121
	Annexe E – Conciliation avec le rapport précédent.....	129
	Annexe F – Projections financières, taux de cotisation de régime permanent de 9,8 %	134
	Annexe G – Remerciements	135

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1	Hypothèses démographiques et économiques basées sur la meilleure estimation .. 14
Tableau 2	Population du Canada excluant le Québec..... 18
Tableau 3	Hypothèses économiques et d'investissement 23
Tableau 4	Cotisations..... 26
Tableau 5	Bénéficiaires 27
Tableau 6	Bénéficiaires, selon le sexe 28
Tableau 7	Dépenses 29
Tableau 8	Dépenses (millions de dollars constants de 2004) 30
Tableau 9	Dépenses en pourcentage des gains cotisables 31
Tableau 10	Résultats historiques 33
Tableau 11	Situation financière 34
Tableau 12	Situation financière (millions de dollars constants de 2004) 35
Tableau 13	Composante de l'actif – taux de cotisation de 9,9 % 37
Tableau 14	Sources de revenus et financement des dépenses 38
Tableau 15	Taux de cotisation de régime permanent 40
Tableau 16	Ratio de l'actif aux dépenses 40
Tableau 17	Sommaire des hypothèses liées aux analyses de sensibilité 44
Tableau 18	Situation financière selon le scénario de population plus jeune 45
Tableau 19	Situation financière selon le scénario de population plus âgée..... 45
Tableau 20	Situation financière selon divers scénarios de rendement des actions en 2017 et 2018..... 47
Tableau 21	Indice synthétique de fécondité 59
Tableau 22	Taux annuels d'amélioration de la mortalité au Canada..... 61
Tableau 23	Taux de mortalité pour le Canada..... 61
Tableau 24	Espérances de vie pour le Canada, sans améliorations après l'année indiquée 62
Tableau 25	Espérances de vie pour le Canada, avec améliorations..... 63
Tableau 26	Population du Canada selon l'âge..... 65
Tableau 27	Population du Canada excluant le Québec selon l'âge 65
Tableau 28	Analyse de la population du Canada excluant le Québec 66
Tableau 29	Naissances, migration nette et décès pour le Canada excluant le Québec..... 67
Tableau 30	Population active (Canada, 15 ans et plus) 71
Tableau 31	Taux de population active (Canada, 15 ans et plus) 71
Tableau 32	Taux d'activité selon le groupe d'âge (Canada) 72
Tableau 33	Population active (Canada excluant le Québec, 15 ans et plus) 72
Tableau 34	Taux d'activité selon le groupe d'âge (Canada excluant le Québec)..... 73
Tableau 35	Évolution de l'emploi 75
Tableau 36	Inflation, augmentations réelles des gains annuels moyens et de la RHM..... 77
Tableau 37	Gains annuels moyens..... 78
Tableau 38	Total des gains 79
Tableau 39	Moyenne des gains ouvrant droit à pension..... 79
Tableau 40	Taux de participation au RPC selon le groupe d'âge..... 81
Tableau 41	Gains cotisables moyens 81
Tableau 42	Total des gains cotisables ajustés..... 83
Tableau 43	Composition de l'actif..... 84
Tableau 44	Taux de rendement réel selon le type d'actif..... 88

Tableau 45	Taux de rendement de l'actif du RPC.....	89
Tableau 46	Prestations payables au 31 décembre 2003.....	90
Tableau 47	Taux de participation au RPC.....	91
Tableau 48	Moyennes des gains ouvrant droit à pension.....	91
Tableau 49	Taux d'admissibilité selon le type de prestation.....	93
Tableau 50	Rente moyenne de retraite en pourcentage du maximum.....	95
Tableau 51	Taux de retraite.....	96
Tableau 52	Taux de mortalité des bénéficiaires d'une pension de retraite.....	97
Tableau 53	Espérance de vie des bénéficiaires d'une pension de retraite (avec améliorations).....	97
Tableau 54	Facteurs d'ajustement des pensions de retraite.....	98
Tableau 55	Nouvelles pensions de retraite.....	98
Tableau 56	Taux ultimes d'incidence de l'invalidité.....	99
Tableau 57	Taux de cessation de l'invalidité en 2004.....	101
Tableau 58	Taux de cessation de l'invalidité en 2030.....	101
Tableau 59	Facteurs d'ajustement des pensions d'invalidité.....	101
Tableau 60	Nouvelles pensions d'invalidité.....	102
Tableau 61	Pourcentage de cotisants mariés ou ayant un conjoint de fait au décès.....	103
Tableau 62	Facteurs d'ajustement des pensions de survivant.....	104
Tableau 63	Nouvelles pensions de survivant.....	104
Tableau 64	Facteurs d'ajustement des prestations de décès.....	105
Tableau 65	Nombre de prestations de décès.....	105
Tableau 66	Nouvelles prestations d'enfants.....	106
Tableau 67	Actif au 31 décembre 2003.....	107
Tableau 68	Hypothèses utilisées pour les tests de sensibilité.....	109
Tableau 69	Espérance de vie en 2050 selon diverses hypothèses.....	111
Tableau 70	Sensibilité du taux de cotisation de régime permanent.....	115
Tableau 71	Sensibilité des niveaux de capitalisation.....	116
Tableau 72	Taux de cotisation de régime permanent selon divers rendements des actions et divers portefeuilles (2017 et 2018).....	119
Tableau 73	Taux de cotisation de régime permanent selon divers rendements des actions (2005-2006).....	120
Tableau 74	Bilan au 31 décembre 2003.....	122
Tableau 75	Soldes actuariels pour diverses périodes.....	126
Tableau 76	Conciliation du déficit actuariel avec celui du rapport précédent.....	127
Tableau 77	Taux de rendement internes, selon la cohorte.....	128
Tableau 78	Évolution de la situation financière - 2001 à 2003.....	129
Tableau 79	Sommaire des dépenses – 2001 à 2003.....	130
Tableau 80	Conciliation des taux par répartition.....	132
Tableau 81	Conciliation du taux de cotisation de régime permanent.....	133
Tableau 82	Résultats financiers – taux de cotisation de régime permanent de 9,8 %.....	134

LISTE DES GRAPHIQUES

	Page
Graphique 1 Évolution de l'espérance de vie à 65 ans	15
Graphique 2 Répartition de la population du Canada excluant le Québec	17
Graphique 3 Répartition de la population canadienne de 15 ans et plus	20
Graphique 4 Répartition des dépenses selon le type d'événement	32
Graphique 5 Répartition des flux de trésorerie selon la source	36
Graphique 6 Ratio de l'actif aux dépenses	39
Graphique 7 Ratio actif/dépenses selon différents scénarios de population (9,9 %).....	45
Graphique 8 Ratio actif/dépenses selon différents scénarios de population (taux de cotisation de régime permanent)	46
Graphique 9 Évolution de l'indice synthétique de fécondité.....	59
Graphique 10 Migration nette en pourcentage de la population.....	64
Graphique 11 Population du Canada excluant le Québec.....	66
Graphique 12 Facteurs de la croissance démographique du Canada excluant le Québec	67
Graphique 13 Composantes du marché du travail	69
Graphique 14 Moyenne des gains ouvrant droit à pension en pourcentage du MGAP.....	80
Graphique 15 Taux d'incidence de l'invalidité	99
Graphique 16 Ratio de capitalisation.....	123
Graphique 17 Croissance annuelle de l'actif et du passif.....	124

I. Sommaire

Voici le vingt et unième rapport actuariel préparé depuis l'instauration du Régime de pensions du Canada (RPC) en 1966. Il présente la situation financière du RPC au 31 décembre 2003. Le rapport triennal précédent, le dix-huitième rapport actuariel au 31 décembre 2000, a été déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 2001.

Le RPC a fait l'objet de diverses modifications depuis le dépôt du dix-huitième rapport actuariel en raison de l'adoption du projet de loi C-3 et de la partie 4 du projet de loi C-30. Les effets de ces modifications ont été abordés dans les dix-neuvième et vingtième rapports actuariels, qui ont été déposés à la Chambre des communes le 17 juin 2002 et le 20 avril 2004 respectivement. La partie 4 du projet de loi C-30 a été sanctionnée le 14 mai 2004. Selon la loi, le consentement d'au moins les deux tiers des provinces, représentant les deux tiers de la population, est requis pour que les modifications au RPC entrent en vigueur. Cette procédure est en cours et devrait être complétée sous peu. Les projections financières contenues dans le présent rapport tiennent compte des effets du projet de loi C-3 et de la partie 4 du projet de loi C-30.

A. But du rapport

Le présent rapport a été préparé conformément aux exigences du *Régime de pensions du Canada* quant aux dates à respecter et aux renseignements à fournir. L'article 113.1 du *Régime de pensions du Canada* précise qu'aux trois ans, le ministre des Finances du Canada et les ministres des Finances des provinces doivent examiner la situation du RPC et peuvent recommander de modifier les taux de cotisation, les prestations ou les deux. Cet article énonce en outre les facteurs à prendre en compte dans le cadre de cet examen, de même que les renseignements que doit fournir l'actuaire en chef.

Le rapport a également pour objet de renseigner les cotisants et les bénéficiaires sur la situation financière actuelle et projetée du RPC. Ces renseignements visent à évaluer la stabilité financière du RPC sur une longue période, en supposant que les dispositions de la loi ne soient pas modifiées. Ils doivent également permettre de mieux comprendre la situation financière du régime et les facteurs qui influencent les coûts, de manière à susciter un débat public éclairé sur les enjeux du RPC.

B. Portée du rapport

La section II présente la méthodologie générale utilisée pour préparer les estimations actuarielles du rapport, qui se fondent sur les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites à la section III. La section IV renferme les projections des revenus, des dépenses et de l'actif du RPC pour les 75 prochaines années. La section V résume les résultats financiers selon deux scénarios : population plus jeune et population plus âgée. Cette section traite également de l'impact de la volatilité des marchés financiers sur la situation financière du RPC.

La section VI présente une conclusion générale au sujet de la situation financière du RPC et la section VII contient l'opinion actuarielle. Les diverses annexes renferment des renseignements complémentaires sur les dispositions du RPC, la description des données, les hypothèses et méthodes utilisées, les tests de sensibilité et la viabilité financière à long terme du RPC. À cela s'ajoutent une conciliation des résultats avec ceux du dix-huitième

rapport, de même que les résultats financiers reposant sur le taux de cotisation de régime permanent.

C. Principales observations

Les résultats des projections actuarielles sur la situation financière du RPC énoncés dans le présent rapport correspondent généralement aux tendances relevées dans le rapport triennal précédent.

- Les changements démographiques influenceront sensiblement le ratio des travailleurs aux retraités; le rapport entre le nombre de personnes de 20 à 64 ans et celui des 65 ans et plus devrait diminuer, passant d'environ 4,9 en 2004 à 2,3 en 2050.
- Le taux par répartition devrait augmenter de façon soutenue, passant de 8,3 % en 2004 à 11,3 % en 2050, principalement sous l'effet de la retraite de la génération du « baby-boom ».
- Le taux de cotisation de régime permanent, qui représente le taux le plus faible pouvant être appliqué pour assurer le maintien du RPC sans autres augmentations, s'établit à 9,8 % des gains cotisables. Ce taux est le même que celui présenté dans le rapport actuariel précédent et se situe à 0,1 % en deçà du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi.
- En appliquant le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, l'actif devrait augmenter sensiblement au cours des 17 prochaines années. Le ratio de l'actif aux dépenses de l'année suivante passe de 3,1 en 2004 à 5,6 en 2021.
- L'actif total devrait passer de 68 milliards de dollars à la fin de 2003 à 147 milliards de dollars à la fin de 2010.
- Entre 2004 et 2021, les cotisations sont plus que suffisantes pour couvrir les dépenses. Par la suite, une partie des revenus de placement doit être utilisée pour combler l'écart entre les cotisations et les dépenses. En 2050, 29 % des revenus de placement sont utilisés.
- Les revenus de placement, qui représentent 14 % des revenus (c.-à-d. les cotisations et les revenus de placement) en 2004, représenteront 27 % en 2020. En 2050, les revenus de placement représenteront 32 % des revenus. Ceci fait ressortir clairement l'importance des revenus de placement comme source de revenu pour le RPC.

D. Conclusions générales

Les résultats énoncés dans le présent rapport confirment que le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, appliqué à compter de 2004, est suffisant pour couvrir les dépenses futures et cumuler un actif de 147 milliards de dollars en 2010, soit 4,4 fois les dépenses annuelles. En 2050, l'actif devrait atteindre 1 554 milliards de dollars, soit 6,3 fois les dépenses annuelles.

Le taux de cotisation de régime permanent calculé aux fins du présent rapport est de 9,8 %. Des résultats économiques meilleurs que prévu, plus particulièrement au chapitre des taux d'activité et de l'emploi, pour la période de 2001 à 2003, ainsi que les modifications apportées au régime depuis le dépôt du rapport précédent ont exercé des pressions à la baisse sur le taux de cotisation de régime permanent. Par contre, une perspective démographique plus pessimiste, attribuable à la baisse de l'indice de fécondité et à un accroissement de la longévité, ainsi que l'anticipation de taux d'inflation et de rendement des placements plus faibles ont exercé des pressions à la hausse sur le taux de cotisation de régime permanent. Les effets de ces facteurs se contrebalancent et le taux de cotisation de régime permanent demeure inchangé à 9,8 %.

Deux scénarios démographiques ont été élaborés pour évaluer dans quelle mesure l'évolution des perspectives économiques et démographiques influencent la situation financière à long terme du RPC. D'une part, le scénario de population plus jeune donne lieu à un taux de cotisation de régime permanent de 9,3 %. D'autre part, le scénario de population plus âgée donne lieu à un taux de cotisation de régime permanent de 10,3 %.

En vertu du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, l'actif devrait augmenter rapidement au cours des 17 prochaines années car les cotisations devraient dépasser les dépenses du RPC au cours de cette période. L'actif continuera d'augmenter jusqu'à la fin de la période de projection, quoique à un rythme moins rapide, et le ratio de l'actif aux dépenses de l'année suivante (ratio actif/dépenses) devrait atteindre 6,3 en 2050. Ces indices révèlent que le RPC est financièrement viable à long terme, car il est prévu que les revenus dépasseront les dépenses pendant toute la période de projection. Les actifs accumulés au cours de la période de projection permettent au RPC, grâce aux revenus de placement, d'absorber un large éventail de fluctuations économiques et démographiques imprévues qui aurait autrement influencé le taux de cotisation prévu par la loi. Par conséquent, malgré l'augmentation appréciable prévue des prestations versées à une population vieillissante, le RPC devrait être en mesure de respecter ses obligations pendant toute la période de projection.

II. Méthodologie

L'examen actuariel du Régime de pensions du Canada implique la projection des revenus et des dépenses sur une longue période, favorisant ainsi une évaluation pertinente des impacts des tendances démographiques et économiques historiques et projetées. Les estimations actuarielles contenues dans le présent rapport se fondent sur les dispositions actuelles du RPC, sur les données servant de point de départ aux projections, sur les hypothèses démographiques et économiques basées sur la meilleure estimation et sur une méthodologie de conversion de ces renseignements en estimations des revenus et des dépenses à venir.

Les revenus du RPC comprennent les cotisations et les revenus de placement. La projection des cotisations s'amorce par une projection de la population en âge de travailler. Il faut pour cela établir des hypothèses démographiques comme la fécondité, la migration et la mortalité. Le total des gains cotisables est obtenu en appliquant les taux d'activité et de création d'emplois à la population prévue et en projetant les gains d'emploi futurs. Il convient pour cela d'utiliser des hypothèses sur les hausses salariales, la distribution des gains et le taux de chômage. Les cotisations au RPC sont calculées en appliquant le taux de cotisation aux gains cotisables. Les revenus de placement sont établis en tenant compte du portefeuille actuel d'actifs, des flux de trésorerie nets et des hypothèses de rendement des placements.

Les dépenses sont constituées des prestations versées et des frais d'administration. Les nouvelles prestations sont calculées en utilisant les hypothèses démographiques relatives à la retraite, à l'invalidité et aux décès, de même que les dispositions touchant les prestations et les gains d'emploi historiques des participants. La projection des prestations totales, incluant les prestations payables à la date d'évaluation, exige d'autres hypothèses, dont une hypothèse touchant le taux d'augmentation des prix. Les frais d'administration sont calculés à partir des données historiques. L'actif à la fin d'une année donnée est obtenu en ajoutant la différence entre les revenus et les dépenses de l'année donnée à l'actif à la fin de l'année précédente.

Les hypothèses et les résultats présentés aux sections qui suivent permettent de mesurer la situation financière du RPC pour chaque année de projection et de calculer un taux de cotisation de régime permanent. Le taux de cotisation de régime permanent correspond au plus bas taux constant possible, applicable après la fin de la période de révision, arrondi au 0,1 % le plus près, et qui garantit le même ratio actif/dépenses à la 10^e et à la 60^e année suivant la fin de la période de révision. Pour ce rapport, l'année correspondant à la fin de la période de révision est 2006. Par conséquent, le taux de cotisation de régime permanent s'applique à compter de l'année 2007 et les années pertinentes pour l'établissement du taux de cotisation de régime permanent sont 2016 et 2066.

Un large éventail de facteurs influence la situation financière tant actuelle que projetée du RPC. Par conséquent, les résultats formulés dans le présent rapport diffèrent de ceux des rapports antérieurs. De même, les examens actuariels futurs produiront des résultats différents des projections incluses dans le présent rapport.

III. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

A. Introduction

Les renseignements requis par la loi, présentés à la section IV, exigent l'application de plusieurs hypothèses sur les tendances démographiques et économiques futures. Les projections dans le présent rapport portent sur une longue période (75 ans) et les hypothèses sont établies en insistant davantage sur les tendances historiques que sur celles à court terme. Ces hypothèses reflètent la meilleure estimation possible et l'application de notre meilleur jugement. Dans le présent rapport, ces hypothèses sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies pour former un ensemble cohérent, compte tenu que certains liens les unissent.

Un groupe indépendant d'actuaire a examiné le dix-huitième rapport actuariel et a publié, en mars 2002, un rapport dans lequel il a appuyé les conclusions de l'actuaire en chef sur la solidité financière du RPC. Le groupe a constaté que le dix-huitième rapport actuariel avait été préparé conformément aux normes professionnelles et que les hypothèses utilisées par l'actuaire en chef étaient raisonnables et se situaient dans une fourchette acceptable. De plus, le groupe a formulé une série de recommandations sur les données, la méthodologie, les hypothèses et la diffusion des résultats. Le Bureau de l'actuaire en chef a tenu compte de ces recommandations aux fins de la préparation du vingt et unième rapport actuariel.

En mai 2003, l'actuaire en chef a organisé un colloque sur les perspectives démographiques et économiques canadiennes pour obtenir l'avis de quatre experts en démographie, en économie et en placements. Parmi les participants à ce colloque, mentionnons des représentants du Bureau de l'actuaire en chef (BAC), de Développement social Canada, du ministère des Finances et des gouvernements provinciaux et territoriaux. En outre, des représentants du BAC ont assisté à un séminaire organisé par la Régie des rentes du Québec en septembre 2003. Les documents présentés à ces deux colloques sont disponibles sur le site Web du BAC.

Le tableau 1 qui suit présente un sommaire des plus importantes hypothèses utilisées dans le présent rapport et de celles figurant dans le rapport triennal précédent. Ces hypothèses sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe B.

Tableau 1 Hypothèses démographiques et économiques basées sur la meilleure estimation

Canada	21 ^e rapport (au 31 décembre 2003)		18 ^e rapport (au 31 décembre 2000)			
Indice de fécondité	1,60		1,64			
Migration annuelle nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % de la population à compter de 2020		0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,52 % de la population à compter de 2020			
Mortalité	Tables de mortalité du Canada de 1995-1997 avec améliorations		Tables de mortalité du Canada de 1990-1992 avec améliorations			
		<u>2005</u>	<u>2025</u>		<u>2005</u>	<u>2025</u>
Espérance de vie à la naissance	Hommes	78,0 ans	80,7 ans	Hommes	77,0 ans	78,8 ans
	Femmes	82,6 ans	84,1 ans	Femmes	82,0 ans	83,2 ans
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles)	Hommes	3,25		Hommes	3,25*	
	Femmes	3,50		Femmes	2,75*	
Taux de chômage	6,5 % (2020)		6,5 % (2015)			
Taux d'activité (15-69 ans)	73,4 % (2030)		72,5 % (2030)			
Taux d'emploi (15-69 ans)	68,6 % (2030)		66,5 % (2030)			
Écart de salaire réel	1,2 % (2012+)		1,1 % (2015+)			
Taux d'augmentation des prix	2,7 % (2015+)		3,0 % (2015+)			
Taux de rendement réel	4,1 % (2011+)		4,2 % (2011+)			

* Les taux d'incidence de l'invalidité ne sont pas comparables d'un rapport à l'autre puisque la méthode a été modifiée. Les taux indiqués dans le 18^e rapport auraient été plus élevés selon la nouvelle méthodologie (section V-E de l'annexe B).

B. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont faites à partir de la population du Canada et du Québec au 1^{er} juillet 2003, auxquelles sont appliquées des hypothèses de fécondité, de migration et de mortalité. La population pertinente du RPC est la population du Canada excluant le Québec, et elle est obtenue par soustraction des résultats projetés pour le Québec de ceux du Canada. Les projections démographiques sont essentielles pour déterminer le nombre futur de cotisants et de bénéficiaires du RPC.

La répartition de la population du Canada excluant le Québec, selon l'âge, a sensiblement évolué depuis l'instauration du RPC en 1966, car la population n'a cessé de vieillir depuis. Les causes de ce vieillissement sont analysées aux sous-sections qui suivent.

1. Fécondité

La première cause de vieillissement de la population canadienne est la forte chute de l'indice de fécondité au cours des trois dernières décennies. À cela s'ajoute l'effet de la génération du « baby-boom » née entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960. L'indice de fécondité au Canada a diminué rapidement, passant d'un niveau moyen d'environ 4,0 par femme au cours des années 1950 à 1,75 vers la fin des années 1970, et à 1,62 ces deux dernières décennies. Les mêmes observations s'appliquent au Québec, mais les indices de fécondité y sont légèrement inférieurs.

Cette diminution découle de l'évolution d'une série de facteurs sociaux, médicaux et économiques. L'indice de fécondité ne reviendra probablement pas à son niveau

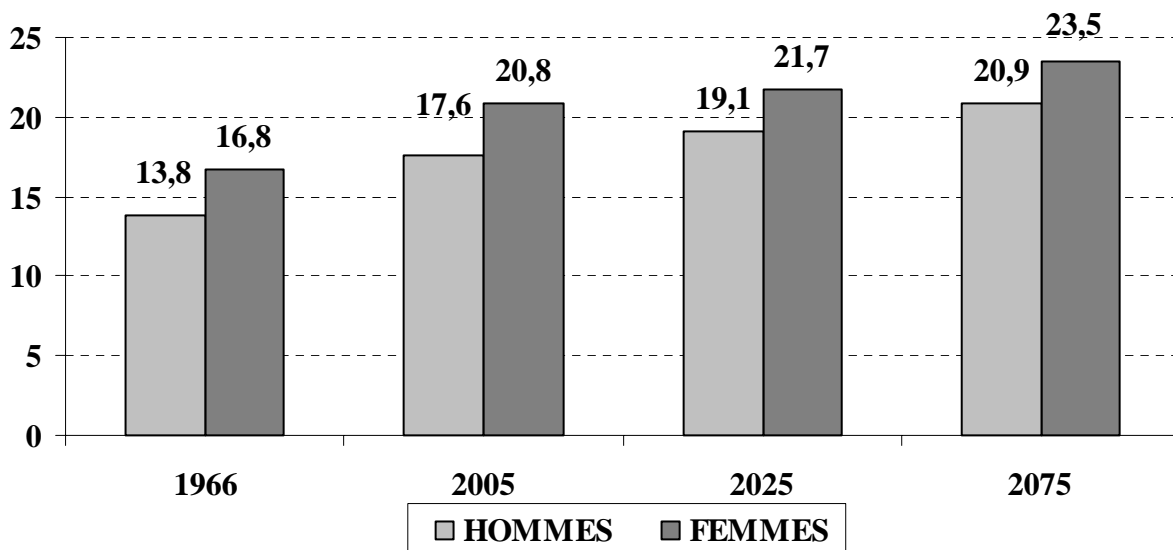
historique sans de profonds changements sociaux. Selon l'hypothèse utilisée, l'indice de fécondité du Canada augmentera légèrement pour passer de 1,51 en 2001 (1,45 en 2002 au Québec) à un taux ultime de 1,60 en 2016 (1,55 en 2017 pour le Québec). Par conséquent, l'indice de fécondité du Canada excluant le Québec est réputé être de 1,61 à compter de 2017.

2. Mortalité

La chute des taux de mortalité par âge est un autre facteur de vieillissement de la population. Cet élément peut être facilement mesuré par l'augmentation de l'espérance de vie à l'âge de 65 ans, qui influe directement sur la durée du versement des pensions de retraite aux bénéficiaires. L'espérance de vie à 65 ans a augmenté de 24 % pour les hommes entre 1966 et 2001, passant de 13,8 à 17,1 ans. Chez les femmes, elle a progressé de 23 %, passant de 16,8 à 20,6 ans au cours de la même période.

La longévité devrait continuer de s'améliorer au cours des prochaines années, mais plus lentement qu'au cours des 25 dernières années. Les taux ultimes d'amélioration ont été établis en ajustant les résultats d'une étude détaillée préparée par la Social Security Administration des États-Unis. Les ajustements tiennent compte, en partie, des écarts historiques entre le Canada et les États-Unis. Les taux d'amélioration entre 2002 et 2006 sont réputés être les mêmes qu'entre 1991 et 2001, puis ils diminuent progressivement pour atteindre leur niveau ultime en 2026. Le graphique 1 présente l'évolution de l'espérance de vie à 65 ans depuis l'instauration du régime en 1966 jusqu'à la fin de la période de projection.

Graphique 1 Évolution de l'espérance de vie à 65 ans
(Canada)



3. Migration nette

La migration nette (c'est-à-dire l'excédent de l'immigration sur l'émigration) est peu susceptible de freiner sensiblement le vieillissement soutenu de la population, à moins que le niveau d'immigration ne soit beaucoup plus élevé que dans le passé et que l'âge moyen des immigrants ne chute de façon radicale.

La migration nette au Canada s'établit à 0,45 % de la population en 2003 et à environ 0,50 % de la population en moyenne au cours des 30 dernières années. En supposant le maintien de ces niveaux de migration nette et compte tenu des tensions exercées sur le marché du travail en raison de l'imminente retraite des membres de la génération du « baby-boom », l'hypothèse ultime de migration nette est de 0,54 % de la population à compter de 2020. Le niveau initial de 0,50 % est maintenu à un niveau constant entre 2004 et 2015 et majoré uniformément pour atteindre son niveau ultime de 0,54 % en 2020 de manière à tenir compte des effets de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Le niveau ultime de 0,54 % est comparable aux moyennes réelles observées au cours des 10 à 15 dernières années. Un taux constant de migration nette d'environ 0,4 % est utilisé pour la projection de la population du Québec.

4. Projections de la population

Le graphique 2 indique l'évolution de la répartition de la population du Canada excluant le Québec, selon l'âge, depuis l'instauration du RPC. La forme triangulaire observée pour les années 1970 devient davantage rectangulaire, indiquant ainsi une population plus âgée en moyenne. Le graphique reflète les effets du « baby-boom » et du « baby-bust ». Ce graphique révèle également une très forte hausse du nombre de personnes de 85 ans et plus au cours des 50 prochaines années.

Le tableau 2 montre la population de trois groupes d'âge (0 à 19 ans, 20 à 64 ans et 65 ans et plus) au cours de la période de projection. Le ratio des 20 à 64 ans aux 65 ans et plus permet de comparer approximativement le nombre des personnes en âge de travailler à celui des retraités. En raison du vieillissement de la population, ce ratio chute de plus de la moitié pendant la période de projection et passe de 4,9 en 2004 à 2,3 en 2050.

**Graphique 2 Répartition de la population du Canada excluant le Québec
(en milliers)**

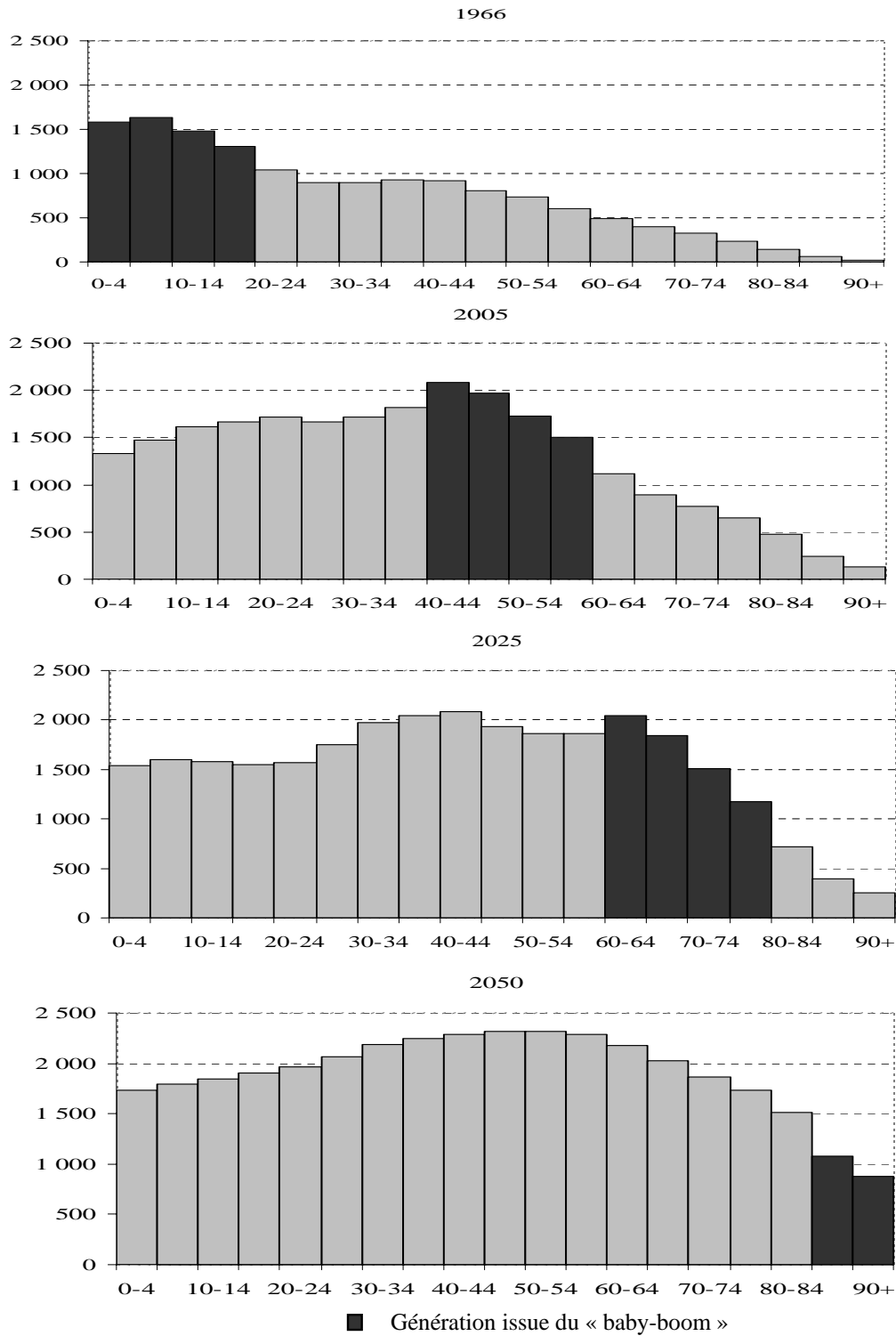


Tableau 2 Population du Canada excluant le Québec
(en milliers)

Année	Total	0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	Ratio des 20 à 64 ans aux 65 ans et plus
2004	24 366	6 120	15 131	3 116	4,9
2005	24 590	6 079	15 337	3 174	4,8
2006	24 813	6 042	15 530	3 240	4,8
2007	25 037	6 015	15 711	3 311	4,7
2008	25 261	5 994	15 873	3 394	4,7
2009	25 487	5 970	16 038	3 479	4,6
2010	25 714	5 939	16 210	3 566	4,5
2015	26 879	5 889	16 760	4 230	4,0
2020	28 104	6 028	17 071	5 004	3,4
2025	29 273	6 261	17 115	5 897	2,9
2030	30 315	6 439	17 103	6 774	2,5
2040	31 937	6 526	17 822	7 590	2,3
2050	33 190	6 692	18 381	8 117	2,3
2075	36 228	7 279	19 863	9 085	2,2

C. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au RPC sont : les taux d'activité, le taux d'emploi, le taux de chômage et l'augmentation des gains d'emploi moyens. Aux fins du calcul des prestations et de l'actif, des hypothèses sur le taux d'augmentation des prix et le taux de rendement sur les actifs sont également requises.

L'un des éléments clés qui sous-tendent les principales hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre découlant du vieillissement de la population et de la retraite des membres de la génération du « baby-boom » entre 2010 et 2030. La croissance de la population active ralentira, car la population en âge de travailler augmentera à un rythme plus lent. Les perspectives du taux d'activité annoncent aussi un ralentissement de la croissance de la population active. Des pénuries croissantes de main-d'œuvre, plus particulièrement après 2010, devraient entraîner une certaine croissance des salaires réels. Ceux-ci auront également pour effet de retenir au sein de la population active des personnes qui prendraient par ailleurs leur retraite. Il en découlera donc une légère baisse du taux de chômage.

1. Population active

Les taux d'emploi sont pris en compte dans les projections au moyen de l'hypothèse sur les pourcentages de la population qui ont des gains d'emploi au cours d'une année, selon l'âge et le sexe. Non seulement ces pourcentages varient en fonction du taux de chômage, mais ils reflètent également la tendance à la hausse du nombre de femmes qui accèdent au marché du travail, la prolongation des études chez les jeunes adultes et l'évolution de la retraite chez les travailleurs plus âgés.

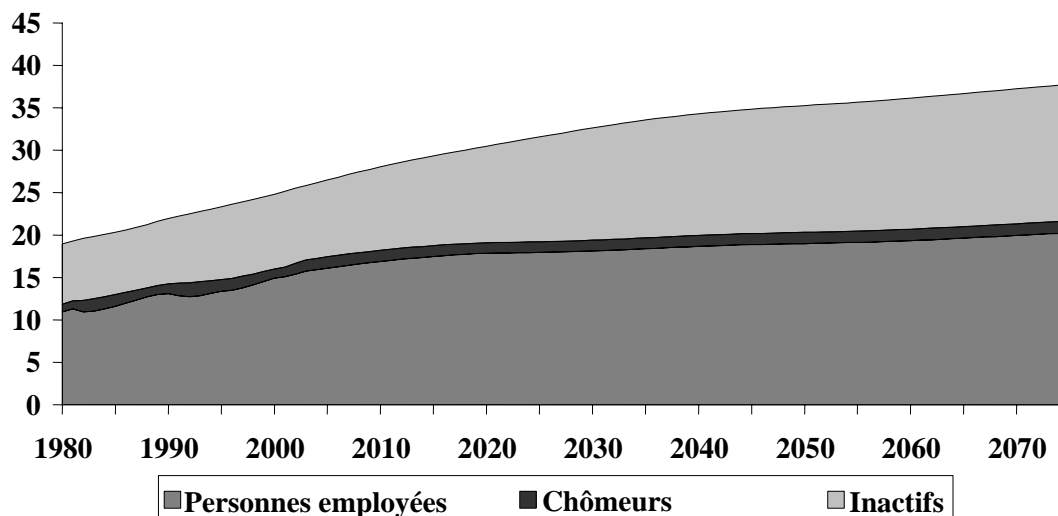
En raison du vieillissement de la population, les taux d'activité des 15 ans et plus devraient diminuer et passer de 67,4 % en 2004 à 61,1 % en 2030. Un indice plus utile de la population en âge de travailler réside dans les taux d'activité des 15 à 69 ans; ces taux devraient régresser et passer de 74,9 % en 2004 à 73,4 % en 2030. Les taux d'activité des 60 à 69 ans et plus augmentent progressivement après 2003. En outre, le rétrécissement de l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes selon l'âge se poursuit, mais beaucoup plus lentement qu'auparavant, sauf pour certains groupes d'âges.

D'importantes hausses des taux d'activité chez les plus jeunes et les plus âgés, tant chez les hommes que chez les femmes, ont été observées récemment. Dans le cas des femmes de 15 à 19 ans, les taux ont augmenté davantage que pour les hommes, et cette tendance devrait se stabiliser afin de maintenir un écart de 1 % à court terme. Pendant la première partie de la période de projection, l'écart entre les hommes et les femmes diminue légèrement pour certains groupes d'âge puisque les taux pour les hommes devraient augmenter un peu plus rapidement. Toutefois, on prévoit qu'à plus long terme, l'écart s'amenuisera pour tous les groupes d'âge, sauf les 15 à 19 ans. Dans l'ensemble, les taux pour les femmes de 15 à 69 ans devraient augmenter plus vite que ceux des hommes, surtout chez les 30 à 49 ans.

Le taux de création d'emplois au Canada était de 1,8 % en moyenne entre 1976 et 2003, d'après les données diffusées sur l'emploi. Une augmentation du nombre d'emplois de 1,2 % est supposée en 2004. Le taux est d'environ 1,0 % en moyenne pour la période de 2005 à 2010, et de 0,6 % pour la période 2010 à 2020. À compter de 2020, en raison du vieillissement de la population, le taux de création d'emplois suit l'augmentation de la population active et s'établit à environ 0,3 %.

Le taux de création d'emplois est calculé à partir des perspectives économiques à court terme et du taux de chômage, qui demeure à environ 7,5 % entre 2004 et 2008. Par la suite, la stabilité relative de la population active permet au taux de chômage de diminuer à 6,5 % vers 2020.

Graphique 3 Répartition de la population canadienne de 15 ans et plus
(en millions)



Comme l'indique le graphique 3, le nombre d'emplois pour les 15 ans et plus augmente pour passer d'environ 11,0 millions en 1980 à 19,0 millions en 2050. Le nombre d'emplois devrait s'établir à 15,9 millions au début de la période de projection, en 2004. Puisqu'il est prévu que la progression annuelle de l'emploi ralentira graduellement pour s'établir à près de 0,3 %, le taux annuel moyen de progression de l'emploi entre 2004 et 2050 recule à 0,4 %. Le nombre de chômeurs de 15 ans et plus progresse, passant d'environ 0,9 million en 1980 à 1,3 million en 2050.

La population active (c.-à-d. le nombre total de personnes employées et de chômeurs) augmente donc, passant de 11,9 millions en 1980 à 17,2 millions en 2004, puis à 20,3 millions en 2050, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 0,4 % entre 2004 et 2050. Par conséquent, la population inactive (c.-à-d. ceux qui ne sont pas sur le marché du travail) de 15 ans et plus, s'accroît, passant de 6,6 millions en 1980 à 8,3 millions en 2004, puis à 13,9 millions en 2050, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,1 % entre 2004 et 2050.

La baisse du taux d'activité, combinée à l'augmentation graduelle de la population des 15 ans et plus, entraîne une hausse modérée de la population active. La population active progresse plus lentement que la population totale et le taux d'activité global diminue en raison du vieillissement de la population totale, comme l'indique le graphique 3.

2. Augmentations des prix

Les augmentations de prix, mesurées en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation, ont tendance à fluctuer d'année en année. Les tendances historiques, l'engagement renouvelé de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de maintenir l'inflation dans une fourchette cible de 1 à 3 % jusqu'en 2006 et les perspectives économiques à long terme mènent à une hypothèse du taux ultime d'augmentation des prix de 2,7 % à compter de 2015. Compte tenu des valeurs observées récemment, un taux d'augmentation des prix de 2,0 % est fixé pour 2004 à 2008. À compter de 2009, le taux est majoré de façon uniforme pour atteindre son niveau ultime de 2,7 % en 2015.

3. Augmentations réelles des salaires (gains annuels moyens)

Les augmentations de salaire influent sur le solde financier du RPC de deux façons. À court terme, une augmentation du salaire moyen se traduit par une hausse du revenu de cotisations et l'effet immédiat sur les prestations est faible. À plus long terme, la hausse du salaire moyen engendre une augmentation des prestations. La situation financière projetée à long terme du RPC dépend davantage de l'écart entre les hypothèses annuelles d'augmentations des salaires et d'augmentations des prix (écart de salaire réel) que du niveau absolu des augmentations de salaire.

Bon nombre de facteurs ont influé sur le taux réel d'augmentation des salaires annuels moyens, notamment l'accroissement de la productivité générale, le passage à une économie de service, la diminution du nombre moyen d'heures travaillées et la variation de la taille de la main-d'œuvre. Compte tenu de ces facteurs, de même que des tendances historiques, de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et d'une analyse de la conjoncture économique à long terme, l'hypothèse retenue est un écart de salaire réel ultime de 1,2 % à compter de 2012. En y jumelant l'hypothèse d'augmentation des prix décrite précédemment, des augmentations nominales de salaires de 3,9 % sont prévues à compter de 2015.

En outre, l'écart actuel entre le taux réel d'augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) utilisé pour le calcul du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et le taux réel d'augmentation des gains annuels moyens a été pris en compte. Cependant, conformément à la relation à long terme entre l'augmentation réelle de la RHM et des gains annuels moyens, l'écart actuel est supposé revenir à zéro au cours des cinq prochaines années. En tenant compte des tendances les plus récentes sur la RHM, l'augmentation réelle de la RHM est fixée à -0,3 % pour 2004. Pour 2005, l'augmentation réelle de la RHM est fixée à 0,2 % et celle-ci progresse graduellement pour atteindre 1,2 % en 2012. Pour la période de 2004 à 2007, l'augmentation réelle des gains annuels moyens est réputée être plus élevée que celle de la RHM. À compter de 2008, les gains annuels moyens et la RHM croissent au même rythme.

Les augmentations présumées des gains annuels moyens et du pourcentage des personnes qui ont eu des gains d'emploi au cours d'une année se traduisent par une augmentation réelle moyenne des gains d'emploi totaux d'environ 1,7 % entre 2004 et 2020. Ce pourcentage diminue à environ 1,5 % à terme, ce qui reflète la hausse réelle de 1,2 % des salaires annuels et la progression annuelle de 0,3 % de la population en âge de travailler.

4. Taux de rendement des placements

L'actif du RPC se compose de trois éléments :

- le Compte, qui correspond à trois mois de prestations;
- le Fonds, qui se compose de prêts à 20 ans consentis aux provinces;
- l'actif placé auprès de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

L'actif du Compte et du Fonds détenu par le ministère fédéral des Finances sera transféré à l'Office d'investissement du RPC à compter de 2004. Le transfert du Fonds a débuté en mai 2004 et s'échelonnait sur trois ans. Le transfert du Compte a débuté en septembre 2004 et prendra un an.

Les taux de rendement réels représentent l'excédent du taux de rendement nominal sur le taux d'augmentation des prix. Pour le Compte, qui se compose principalement de placements à court terme, l'hypothèse du taux de rendement réel est de 0,5 % pour 2004 et de 1,0 % pour 2005. Pour le Fonds, qui se compose principalement d'obligations provinciales à long terme, l'hypothèse du taux de rendement réel ultime des nouvelles obligations est de 3,25 %. L'hypothèse du rendement réel à long terme de l'actif du RPC tient compte de la gamme de placements des trois éléments. Les taux de rendement réels des placements sont également nets des frais d'administration et de placement.

Le taux de rendement réel initial reflète les rendements observés pour les six premiers mois de 2004. Pour la période de 2005 à 2025, les taux de rendement réels sont légèrement supérieurs à l'hypothèse du taux de rendement ultime de 4,1 % en raison des rendements plus élevés attribués au Fonds (tableau 44). Le rendement réel à long terme de l'actif du RPC correspond aux rendements historiques des régimes de retraite de grande taille. Le tableau 3 résume les principales hypothèses économiques et d'investissement au cours de la période de projection.

Tableau 3 Hypothèses économiques et d'investissement

Année	Augmentation réelle des gains annuels moyens (%)	Augmentation réelle de la RHM (%)	Augmentation des prix (%)	Population active			Augmentation annuelle de la population active (%)	Rendement réel des placements (%)
				Taux d'activité (%)	Taux de création d'emplois (%)	Taux de chômage (%)		
2004	0,1	(0,3)	2,0	67,4	1,2	7,6	1,1	4,4
2005	0,3	0,2	2,0	67,3	1,1	7,6	1,1	5,0
2006	0,5	0,4	2,0	67,2	1,1	7,6	1,0	5,0
2007	0,7	0,6	2,0	67,0	1,0	7,5	0,9	4,8
2008	0,8	0,8	2,0	66,8	1,0	7,3	0,8	4,7
2009	0,9	0,9	2,1	66,6	0,9	7,3	0,8	4,5
2010	1,0	1,0	2,2	66,4	0,9	7,2	0,8	4,4
2011	1,1	1,1	2,3	66,2	0,8	7,2	0,8	4,3
2012	1,2	1,2	2,4	66,0	0,8	7,1	0,7	4,2
2013	1,2	1,2	2,5	65,8	0,7	7,0	0,6	4,2
2014	1,2	1,2	2,6	65,6	0,7	6,8	0,5	4,2
2015	1,2	1,2	2,7	65,4	0,6	6,7	0,5	4,2
2020	1,2	1,2	2,7	64,2	0,3	6,5	0,3	4,2
2025	1,2	1,2	2,7	62,4	0,1	6,5	0,1	4,1
2030	1,2	1,2	2,7	61,1	0,2	6,5	0,2	4,1
2040	1,2	1,2	2,7	60,0	0,3	6,5	0,3	4,1
2050	1,2	1,2	2,7	59,4	0,1	6,5	0,1	4,1

D. Autres hypothèses

Le présent rapport renferme plusieurs autres hypothèses, notamment au titre des taux de retraite et des taux d'incidence de l'invalidité.

1. Taux de retraite

Les taux de retraite selon le sexe pour un âge donné entre 60 et 70 ans correspondent au quotient obtenu en divisant le nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes de retraite par le produit obtenu en multipliant la population et les taux d'admissibilité aux rentes de retraite pour l'âge donné.

En vertu du RPC, l'âge normal de la retraite est de 65 ans. Toutefois, depuis 1987, une personne peut opter pour une rente de retraite réduite dès l'âge de 60 ans. Cette disposition a ramené l'âge moyen de prise de retraite pour le RPC de 65,2 ans en 1986 à 62,1 ans en 2003.

Il existe un lien entre les taux de retraite et les taux d'activité chez les 60 à 64 ans. Selon l'hypothèse établie pour le présent rapport, les taux d'activité des hommes âgés de 60 à 64 ans augmenteront pour passer de 53 % en 2004 à 56 % en 2030, tandis que chez les femmes, les taux passeront de 32 % à 36 % au cours de cette même période. À la lumière

de ces résultats, les taux de retraite à l'âge de 60 ans sont ajustés à la baisse, tandis que les taux de retraite à 65 ans sont ajustés à la hausse. Dans les deux cas, l'ajustement correspond au tiers de l'augmentation des taux d'activité entre 2004 et 2030 pour les 60 à 64 ans.

Les taux de retraite à 60 ans en 2004 sont de 33 % pour les hommes et de 40 % pour les femmes. Aux fins de l'évaluation, ces taux diminuent graduellement pour s'établir à 32 % pour les hommes et à 38 % pour les femmes en 2030, après quoi ils demeurent constants.

2. Taux d'incidence de l'invalidité

Les taux d'incidence de l'invalidité selon le sexe à n'importe quel âge représentent le quotient obtenu en divisant le nombre total de nouveaux bénéficiaires de pensions d'invalidité par le nombre total de personnes admissibles à des pensions d'invalidité. D'après les données historiques du RPC, les taux globaux d'incidence sont réputés s'établir à 3,25 et à 3,50 par millier d'hommes et de femmes admissibles respectivement et ce, à compter de 2008. Ces taux ne sont pas directement comparables aux taux figurant dans le dix-huitième rapport actuariel, puisque la méthode du calcul a été modifiée (voir la section V-E de l'annexe B).

L'hypothèse tient compte en partie du fait que les taux d'incidence ont sensiblement diminué depuis 1992. Cependant, le taux de diminution a ralenti depuis 1998 et l'on observe une légère hausse au cours des dernières années. L'hypothèse tient également compte des données récentes qui indiquent que le taux global d'incidence est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

IV. Résultats

A. Aperçu

Les résultats des projections actuarielles de la situation financière du Régime de pensions du Canada présentés dans ce rapport correspondent généralement aux tendances énoncées dans le rapport actuariel triennal précédent. Voici les principales observations et constatations :

- Les changements démographiques influenceront sensiblement le ratio des travailleurs aux retraités; le rapport entre le nombre des 20 à 64 ans et celui des 65 ans et plus devrait diminuer, passant d'environ 4,9 en 2004 à 2,3 en 2050.
- Le taux par répartition devrait augmenter de façon soutenue, passant de 8,3 % en 2004 à 11,3 % en 2050, principalement sous l'effet de la retraite de la génération du « baby-boom ».
- Le taux de cotisation de régime permanent, qui représente le taux le plus faible pouvant être appliqué pour assurer le maintien du RPC sans autres augmentations, s'établit à 9,8 % des gains cotisables. Ce taux est le même que celui présenté dans le rapport actuariel précédent et se situe à 0,1 % en deçà du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi.
- En appliquant le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, l'actif devrait augmenter sensiblement au cours des 17 prochaines années. Le ratio de l'actif aux dépenses de l'année suivante passe de 3,1 en 2004 à 5,6 en 2021.
- L'actif total devrait passer de 68 milliards de dollars à la fin de 2003 à 147 milliards de dollars à la fin de 2010.
- Par l'effet du projet de loi C-3, l'actif total géré par l'Office d'investissement du RPC devrait augmenter, passant de 31 milliards de dollars, soit 46 % de l'actif total en 2003, à 109 milliards de dollars, soit 100 % de l'actif total, d'ici la fin de 2007.

B. Cotisations

Les cotisations prévues sont obtenues en multipliant le taux de cotisation par le nombre de cotisants et par les gains cotisables moyens. Le taux de cotisation est fixé par la loi et s'établit à 9,9 % à compter de 2004.

Le nombre de cotisants, selon l'âge et le sexe, est directement lié aux taux d'activité, qui sont appliqués à la population en âge de travailler, et aux taux de création d'emplois. Par conséquent, les hypothèses démographiques et économiques décrites aux sections précédentes influencent largement le niveau prévu des cotisations. Dans le présent rapport, le nombre de cotisants au RPC ne cesse d'augmenter pendant toute la période de projection et passe de 11,7 millions en 2004 à 13,8 millions en 2025, après quoi les hausses sont limitées en raison de la progression plus lente de la population en âge de travailler et de la population active. Les gains cotisables correspondent aux gains ouvrant droit à pension, réduits de l'exemption de base de l'année (EBA). La croissance des gains cotisables est liée à la croissance des gains d'emploi moyens établie selon l'hypothèse

d'augmentation annuelle des salaires et est assujettie au gel de l'EBA depuis 1998. Les gains cotisables moyens projetés en 2004 s'élèvent à 26 325 \$ pour les hommes et à 21 805 \$ pour les femmes.

Les cotisations devraient totaliser 28,6 milliards de dollars en 2004. Étant donné que le taux de cotisation prévu par la loi demeure constant à 9,9 % à compter de 2004, les cotisations augmentent au même rythme que le total des gains cotisables au cours de la période de projection. Le tableau 4 présente la projection des cotisations.

Tableau 4 Cotisations

Année	Taux de cotisation	Nombre de cotisants	Gains cotisables	Cotisations
	(%)	(en milliers)	(millions \$)	(millions \$)
2004	9,9	11 716	288 970	28 608
2005	9,9	11 871	298 643	29 566
2006	9,9	12 028	309 772	30 667
2007	9,9	12 172	322 095	31 887
2008	9,9	12 317	335 376	33 202
2009	9,9	12 455	349 556	34 606
2010	9,9	12 596	364 926	36 128
2015	9,9	13 194	460 396	45 579
2020	9,9	13 609	581 181	57 537
2025	9,9	13 790	718 640	71 145
2030	9,9	14 040	888 999	88 011
2040	9,9	14 764	1 376 157	136 240
2050	9,9	15 284	2 097 524	207 655

C. Dépenses

Le nombre total prévu de bénéficiaires selon le type de prestations figure au tableau 5, tandis que le tableau 6 présente les mêmes renseignements selon le sexe.

Le nombre de bénéficiaires de pensions de retraite, d'invalidité et de survivant augmente pendant toute la période de projection. Plus particulièrement, en raison du vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires de pensions de retraite devrait plus que doubler au cours des 25 prochaines années. En 2004, 2 % moins de femmes touchent des pensions de retraite que d'hommes, mais, en 2006, ces données sont équivalentes et, en 2050, les femmes surclassent les hommes dans une proportion de 15 %. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité et de survivant augmente, mais beaucoup plus lentement que celui des bénéficiaires de pensions de retraite.

Les tableaux 7 et 8 indiquent les dépenses prévues, selon le type. Les dépenses prévues s'élèvent à 23,9 milliards de dollars en 2004 et à 31,9 milliards de dollars en 2010. Le

tableau 9 montre les dépenses prévues selon le type, en pourcentage des gains cotisables, soit le « taux par répartition ». Ce dernier devrait augmenter sensiblement et passer de 8,3 % en 2004 à 11,3 % d'ici la fin de la période de projection.

Tableau 5 Bénéficiaires
(en milliers)

Année	Retraite*	Invalidité	Survivant**	Enfants	Décès***
2004	3 152	344	1 008	224	113
2005	3 254	351	1 030	224	117
2006	3 366	360	1 051	224	120
2007	3 500	369	1 071	225	124
2008	3 642	378	1 091	225	127
2009	3 784	387	1 111	225	131
2010	3 930	397	1 130	224	135
2015	4 792	429	1 222	223	154
2020	5 748	455	1 321	226	175
2025	6 747	462	1 438	236	201
2030	7 550	457	1 579	249	231
2040	8 437	499	1 879	266	293
2050	9 090	526	2 069	264	329

* Le nombre indiqué ne tient pas compte du fait que les pensions de retraite peuvent être partagées entre les conjoints.

** Un bénéficiaire qui touche à la fois une pension de retraite et une pension de survivant est inscrit dans les deux colonnes correspondantes du tableau.

*** Nombre de cotisants décédés donnant droit à une prestation de décès dans l'année donnée.

Tableau 6 Bénéficiaires, selon le sexe
(en milliers)

Année	Hommes				Femmes			
	Retraite*	Invalidité	Survivant**	Décès***	Retraite*	Invalidité	Survivant**	Décès***
2004	1 593	170	152	75	1 559	175	856	39
2005	1 636	172	158	76	1 618	180	872	40
2006	1 684	175	164	78	1 682	185	887	42
2007	1 742	178	170	79	1 758	191	902	44
2008	1 805	182	176	81	1 837	196	916	46
2009	1 868	186	182	83	1 917	201	929	48
2010	1 932	190	188	85	1 998	207	942	50
2015	2 321	204	218	94	2 470	225	1 005	60
2020	2 756	216	249	105	2 992	239	1 071	70
2025	3 215	219	282	118	3 531	243	1 156	82
2030	3 578	215	315	135	3 972	242	1 265	96
2040	3 938	234	363	165	4 499	265	1 516	128
2050	4 220	246	381	180	4 870	280	1 688	148

* Le nombre indiqué ne tient pas compte du fait que les pensions de retraite peuvent être partagées entre les conjoints.

** Un bénéficiaire qui touche à la fois une pension de retraite et une pension de survivant est inscrit dans les deux colonnes correspondantes du tableau.

*** Nombre de cotisants décédés donnant droit à une prestation de décès dans l'année donnée.

Tableau 7 Dépenses
(millions \$)

Année	Retraite	Invalidité	Survivant	Enfants	Décès	Frais d'administration	Total
2004	16 534	2 939	3 293	475	252	402	23 895
2005	17 350	3 050	3 405	484	262	416	24 967
2006	18 239	3 175	3 514	493	272	431	26 124
2007	19 246	3 315	3 618	503	283	447	27 412
2008	20 367	3 458	3 714	513	294	464	28 810
2009	21 548	3 614	3 819	522	305	483	30 292
2010	22 801	3 786	3 930	532	316	503	31 868
2011	24 172	3 956	4 044	543	327	524	33 567
2012	25 739	4 100	4 157	554	338	548	35 437
2013	27 463	4 261	4 279	567	350	572	37 491
2014	29 289	4 438	4 408	579	361	598	39 674
2015	31 254	4 630	4 546	594	372	625	42 022
2016	33 369	4 834	4 693	610	383	654	44 542
2017	35 616	5 045	4 845	627	395	683	47 212
2018	38 020	5 257	5 004	646	407	713	50 046
2019	40 593	5 464	5 171	666	419	743	53 056
2020	43 342	5 672	5 346	687	432	774	56 253
2021	46 254	5 885	5 534	710	444	805	59 632
2022	49 319	6 094	5 733	735	456	838	63 175
2023	52 554	6 303	5 948	761	470	871	66 907
2024	55 951	6 513	6 177	789	483	906	70 820
2025	59 486	6 716	6 425	819	498	942	74 887
2026	63 123	6 919	6 693	850	513	980	79 078
2027	66 825	7 129	6 981	882	528	1 021	83 366
2028	70 619	7 338	7 292	916	544	1 063	87 772
2029	74 521	7 563	7 626	952	560	1 106	92 328
2030	78 493	7 820	7 984	989	577	1 152	97 015
2031	82 502	8 129	8 366	1 027	593	1 201	101 817
2032	86 528	8 479	8 774	1 066	609	1 252	106 708
2033	90 618	8 849	9 207	1 105	626	1 305	111 710
2034	94 832	9 233	9 664	1 145	642	1 361	116 877
2035	99 212	9 625	10 147	1 184	658	1 420	122 246
2040	123 497	12 004	12 910	1 382	731	1 754	152 278
2045	154 279	14 839	16 174	1 577	787	2 157	189 813
2050	193 987	17 779	19 844	1 787	821	2 639	236 858
2055	243 646	21 184	23 934	2 041	835	3 227	294 867
2060	304 728	25 051	28 703	2 361	842	3 956	365 642
2065	376 514	30 200	34 639	2 756	854	4 873	449 836
2070	462 197	37 201	42 204	3 206	875	6 017	551 701
2075	569 383	45 793	51 575	3 695	897	7 415	678 758

Tableau 8 Dépenses (millions de dollars constants de 2004)⁽¹⁾

Année	Retraite	Invalidité	Survivant	Enfants	Décès	Frais d'administration	Total
2004	16 534	2 938	3 293	475	252	402	23 895
2005	17 024	2 993	3 341	475	257	408	24 497
2006	17 545	3 054	3 381	474	262	415	25 130
2007	18 151	3 125	3 412	474	267	422	25 852
2008	18 831	3 197	3 434	474	272	429	26 638
2009	19 533	3 277	3 462	473	276	438	27 459
2010	20 247	3 362	3 490	472	281	447	28 298
2011	21 005	3 438	3 514	472	284	455	29 170
2012	21 868	3 483	3 532	471	287	466	30 107
2013	22 789	3 536	3 551	470	290	475	31 111
2014	23 715	3 593	3 569	469	292	484	32 124
2015	24 669	3 655	3 588	469	294	493	33 168
2016	25 650	3 716	3 607	468	294	503	34 239
2017	26 658	3 776	3 627	469	296	511	35 337
2018	27 709	3 831	3 647	472	297	520	36 473
2019	28 806	3 877	3 670	473	297	527	37 650
2020	29 948	3 919	3 694	475	299	535	38 870
2021	31 120	3 959	3 723	478	299	542	40 121
2022	32 310	3 992	3 756	482	299	549	41 387
2023	33 524	4 021	3 794	485	300	556	42 680
2024	34 753	4 046	3 837	490	300	563	43 988
2025	35 977	4 062	3 886	495	301	570	45 292
2026	37 173	4 075	3 941	501	302	577	46 569
2027	38 319	4 088	4 004	506	303	585	47 804
2028	39 430	4 097	4 071	511	304	594	49 007
2029	40 514	4 112	4 146	518	304	601	50 195
2030	41 552	4 140	4 226	524	305	610	51 357
2031	42 526	4 190	4 312	529	306	619	52 482
2032	43 429	4 256	4 404	535	306	628	53 557
2033	44 286	4 325	4 500	540	306	638	54 593
2034	45 127	4 394	4 599	544	306	648	55 617
2035	45 970	4 460	4 702	549	305	658	56 643
2040	50 086	4 868	5 236	560	296	711	61 758
2045	54 766	5 268	5 741	560	279	766	67 380
2050	60 273	5 524	6 166	555	255	820	73 594
2055	66 261	5 761	6 509	555	227	878	80 191
2060	72 537	5 963	6 832	562	200	942	87 037
2065	78 447	6 292	7 217	574	178	1 015	93 724
2070	84 289	6 784	7 697	585	160	1 097	100 611
2075	90 886	7 309	8 232	590	143	1 184	108 344

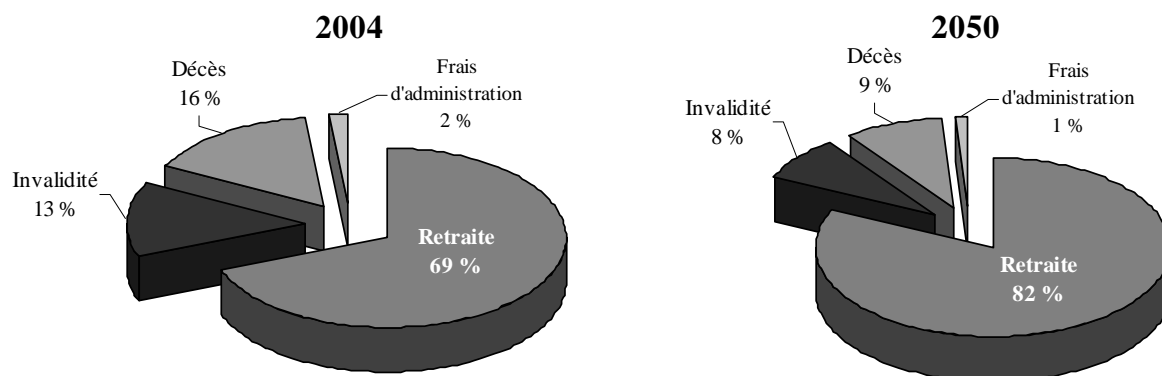
(1) Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2004 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par l'indice cumulatif des taux d'indexation des prestations prévu à compter de 2004 dans les projections.

Tableau 9 Dépenses en pourcentage des gains cotisables
(taux par répartition)

Année	Retraite	Invalidité	Survivant	Enfants	Décès	Frais	Total
						d'administration	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
2004	5,72	1,02	1,14	0,16	0,09	0,14	8,27
2005	5,81	1,02	1,14	0,16	0,09	0,14	8,36
2006	5,89	1,02	1,13	0,16	0,09	0,14	8,43
2007	5,98	1,03	1,12	0,16	0,09	0,14	8,51
2008	6,07	1,03	1,11	0,15	0,09	0,14	8,59
2009	6,16	1,03	1,09	0,15	0,09	0,14	8,67
2010	6,25	1,04	1,08	0,15	0,09	0,14	8,73
2011	6,34	1,04	1,06	0,14	0,09	0,14	8,81
2012	6,45	1,03	1,04	0,14	0,08	0,14	8,88
2013	6,57	1,02	1,02	0,14	0,08	0,14	8,97
2014	6,68	1,01	1,00	0,13	0,08	0,14	9,04
2015	6,79	1,01	0,99	0,13	0,08	0,14	9,13
2016	6,90	1,00	0,97	0,13	0,08	0,14	9,22
2017	7,02	0,99	0,96	0,12	0,08	0,13	9,31
2018	7,16	0,99	0,94	0,12	0,08	0,13	9,42
2019	7,30	0,98	0,93	0,12	0,08	0,13	9,55
2020	7,46	0,98	0,92	0,12	0,07	0,13	9,68
2021	7,62	0,97	0,91	0,12	0,07	0,13	9,83
2022	7,79	0,96	0,91	0,12	0,07	0,13	9,98
2023	7,96	0,95	0,90	0,12	0,07	0,13	10,13
2024	8,12	0,95	0,90	0,11	0,07	0,13	10,27
2025	8,28	0,93	0,89	0,11	0,07	0,13	10,42
2026	8,42	0,92	0,89	0,11	0,07	0,13	10,55
2027	8,54	0,91	0,89	0,11	0,07	0,13	10,66
2028	8,65	0,90	0,89	0,11	0,07	0,13	10,75
2029	8,75	0,89	0,90	0,11	0,07	0,13	10,84
2030	8,83	0,88	0,90	0,11	0,06	0,13	10,91
2031	8,89	0,88	0,90	0,11	0,06	0,13	10,97
2032	8,92	0,87	0,90	0,11	0,06	0,13	11,00
2033	8,95	0,87	0,91	0,11	0,06	0,13	11,03
2034	8,96	0,87	0,91	0,11	0,06	0,13	11,04
2035	8,97	0,87	0,92	0,11	0,06	0,13	11,06
2040	8,97	0,87	0,94	0,10	0,05	0,13	11,07
2045	9,05	0,87	0,95	0,09	0,05	0,13	11,14
2050	9,25	0,85	0,95	0,09	0,04	0,13	11,29
2055	9,45	0,82	0,93	0,08	0,03	0,13	11,44
2060	9,60	0,79	0,90	0,07	0,03	0,12	11,52
2065	9,60	0,77	0,88	0,07	0,02	0,12	11,47
2070	9,52	0,77	0,87	0,07	0,02	0,12	11,36
2075	9,49	0,76	0,86	0,06	0,02	0,12	11,32

Le graphique 4 présente l'évolution de la répartition des dépenses selon le type d'événement pour 2004 et 2050. La proportion des pensions de retraite augmente de 69 % en 2004 à 82 % en 2050, ce qui indique clairement l'incidence du vieillissement de la population sur les dépenses du RPC.

Graphique 4 Répartition des dépenses selon le type d'événement



D. Projection de l'actif

1. Projection de l'actif à la valeur marchande

L'actif du RPC a toujours été présenté en fonction de sa valeur au coût parce qu'il se limitait habituellement à des placements à court terme dans le cas du Compte et à des obligations à 20 ans dans le cas du Fonds (c. -à-d. des prêts aux provinces). Depuis la mise sur pied de l'Office d'investissement du RPC en 1998, les flux de trésorerie excédentaires sont investis sur les marchés de capitaux. Comme dans le cas des régimes de retraite privés, cet actif est habituellement évalué sur une base de valeur marchande.

Compte tenu des nouvelles politiques d'investissement, il est plus réaliste d'utiliser la valeur marchande aux fins de projection de l'actif, surtout parce que la proportion de l'actif confié à l'Office d'investissement du RPC devrait grimper à 100 % d'ici la fin de 2007. Pour cette raison et par souci d'uniformité avec la méthode employée par les régimes de retraite privés d'envergure et dans le rapport actuariel du Régime de rentes du Québec (RRQ), l'actif est évalué à la valeur marchande aux fins de nos projections financières. La valeur marchande de l'actif s'établit à 67 614 millions de dollars au 31 décembre 2003. Ce montant est plus élevé que celui de 64 028 millions figurant dans les résultats historiques du tableau 10 pour l'année 2003, puisque le Fonds est maintenant évalué à sa valeur marchande plutôt que selon la comptabilité d'exercice.

2. Situation financière projetée

Le tableau 10 indique les résultats historiques, tandis que les tableaux 11 et 12 indiquent, en dollars courants et en dollars constants de 2004 respectivement, les projections financières du RPC, en supposant que le taux de cotisation prévu par la loi de 9,9 % s'appliquera aux années 2004 et suivantes. Les projections de l'actif à l'aide du taux de cotisation de régime permanent de 9,8 % pour les années 2007 et suivantes sont analysées à la sous-section 3, tandis que les projections financières détaillées figurent à l'annexe F.

Tableau 10 Résultats historiques
(millions \$)

Année	Taux par répartition*	Taux de cotisation	Cotisations	Dépenses	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement	Actif au 31 déc.	Rendement	Ratio actif/dépenses
	(%)	(%)						(%)	
1966	0,05	3,6	531	8	523	5	525	0,7	52,47
1967	0,06	3,6	623	10	614	37	1 175	4,3	48,98
1968	0,14	3,6	686	24	662	79	1 916	5,2	35,49
1969	0,29	3,6	737	54	683	128	2 727	5,6	28,12
1970	0,49	3,6	773	97	676	193	3 596	6,2	24,14
1971	0,69	3,6	816	149	666	260	4 523	6,6	21,33
1972	0,90	3,6	869	212	657	333	5 513	6,8	19,83
1973	1,08	3,6	939	278	661	406	6 578	6,9	16,78
1974	1,24	3,6	1 203	392	812	497	7 887	7,1	14,06
1975	1,50	3,6	1 426	561	865	608	9 359	7,3	11,47
1976	1,90	3,6	1 630	816	815	746	10 920	7,6	10,48
1977	2,17	3,6	1 828	1 042	786	889	12 596	7,8	9,72
1978	2,38	3,6	2 022	1 296	727	1 043	14 365	8,0	9,03
1979	2,54	3,6	2 317	1 590	727	1 235	16 328	8,3	8,31
1980	2,79	3,6	2 604	1 965	638	1 467	18 433	8,8	7,64
1981	2,94	3,6	3 008	2 413	595	1 785	20 812	9,5	7,03
1982	3,30	3,6	3 665	2 958	707	2 160	23 679	10,1	6,58
1983	3,70	3,6	3 474	3 598	(124)	2 494	26 049	10,5	6,22
1984	3,87	3,6	4 118	4 185	(67)	2 829	28 811	10,8	5,97
1985	4,02	3,6	4 032	4 826	(795)	3 114	31 130	10,9	5,66
1986	4,16	3,6	4 721	5 503	(782)	3 395	33 743	11,0	4,73
1987	5,08	3,8	5 393	7 130	(1 736)	3 653	35 660	11,0	4,31
1988	5,49	4,0	6 113	8 272	(2 159)	3 885	37 387	11,2	3,98
1989	5,76	4,2	6 694	9 391	(2 698)	4 162	38 852	11,5	3,72
1990	6,08	4,4	7 889	10 438	(2 549)	4 387	40 689	11,6	3,53
1991	6,54	4,6	8 396	11 518	(3 122)	4 476	42 043	11,3	3,22
1992	7,23	4,8	8 883	13 076	(4 193)	4 498	42 347	11,1	2,97
1993	7,72	5,0	9 166	14 273	(5 106)	4 479	41 720	11,1	2,72
1994	8,02	5,2	9 585	15 362	(5 778)	4 404	40 346	11,2	2,52
1995	8,09	5,4	10 911	15 986	(5 075)	4 411	39 683	11,5	2,37
1996	8,28	5,6	10 757	16 723	(5 966)	4 178	37 894	11,2	2,15
1997	8,30	6,0	12 165	17 570	(5 405)	3 971	36 460	11,1	1,97
1998	8,19	6,4	14 473	18 338	(3 865)	3 938	36 535	11,2	1,94
1999	8,05	7,0	16 052	18 877	(2 825)	3 845	37 554	10,7	1,91
2000	8,01	7,8	19 977	19 683	294	3 747	41 595	9,7	2,02
2001**	7,85	8,6	22 469	20 515	1 954	2 628	48 272	5,7	2,23
2002**	8,16	9,4	24 955	21 666	3 289	227	51 788	0,5	2,28
2003**	8,19	9,9	27 454	22 716	4 738	7 502	64 028	13,6	2,68

* Les taux par répartition ont été calculés à l'aide des gains cotisables historiques, tandis que les cotisations sont basées sur une estimation du ministère des Finances.

** Les résultats pour 1966 à 2000 sont établis selon la comptabilité de caisse et ceux pour 2001 à 2003 selon la comptabilité d'exercice, l'actif de l'OIRPC étant évalué à sa valeur marchande. Si l'actif à la fin de 2003 était indiqué selon sa valeur marchande, il s'élèverait à 67 614 millions \$ plutôt qu'à 64 028 millions \$.

Tableau 11 Situation financière
(millions \$)

Année	Taux par répartition (%)	Taux de cotisation (%)	Gains cotisables	Cotisations	Dépenses	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement	Actif au 31 déc. *	Rendement (%)	Ratio actif/dépenses
2004	8,27	9,9	288 970	28 608	23 895	4 713	4 530	76 857	6,43	3,08
2005	8,36	9,9	298 643	29 566	24 967	4 599	5 565	87 021	7,00	3,33
2006	8,43	9,9	309 772	30 667	26 124	4 543	6 294	97 858	7,02	3,57
2007	8,51	9,9	322 095	31 887	27 412	4 475	6 865	109 198	6,83	3,79
2008	8,59	9,9	335 376	33 202	28 810	4 392	7 460	121 050	6,67	4,00
2009	8,67	9,9	349 556	34 606	30 292	4 314	8 188	133 553	6,62	4,19
2010	8,73	9,9	364 926	36 128	31 868	4 260	8 982	146 795	6,60	4,37
2011	8,81	9,9	381 122	37 731	33 567	4 164	9 841	160 800	6,59	4,54
2012	8,88	9,9	399 171	39 518	35 437	4 081	10 839	175 720	6,64	4,69
2013	8,97	9,9	418 003	41 382	37 491	3 891	11 992	191 603	6,74	4,83
2014	9,04	9,9	438 749	43 436	39 674	3 762	13 258	208 623	6,84	4,96
2015	9,13	9,9	460 396	45 579	42 022	3 557	14 635	226 815	6,95	5,09
2016	9,22	9,9	483 344	47 851	44 542	3 309	15 891	246 015	6,95	5,21
2017	9,31	9,9	507 310	50 224	47 212	3 012	17 203	266 229	6,94	5,32
2018	9,42	9,9	531 212	52 590	50 046	2 544	18 585	287 359	6,94	5,42
2019	9,55	9,9	555 717	55 016	53 056	1 960	20 016	309 335	6,94	5,50
2020	9,68	9,9	581 181	57 537	56 253	1 284	21 497	332 116	6,93	5,57
2021	9,83	9,9	606 726	60 066	59 632	434	23 036	355 585	6,93	5,63
2022	9,98	9,9	633 199	62 687	63 175	(488)	24 526	379 624	6,90	5,67
2023	10,13	9,9	660 470	65 387	66 907	(1 520)	26 055	404 158	6,88	5,71
2024	10,27	9,9	689 301	68 241	70 820	(2 579)	27 598	429 177	6,86	5,73
2025	10,42	9,9	718 640	71 145	74 887	(3 742)	29 177	454 613	6,83	5,75
2026	10,55	9,9	749 328	74 183	79 078	(4 895)	30 771	480 489	6,81	5,76
2027	10,66	9,9	782 108	77 429	83 366	(5 937)	32 499	507 051	6,81	5,78
2028	10,75	9,9	816 109	80 795	87 772	(6 977)	34 274	534 348	6,82	5,79
2029	10,84	9,9	852 033	84 351	92 328	(7 977)	36 079	562 450	6,81	5,80
2030	10,91	9,9	888 999	88 011	97 015	(9 004)	37 958	591 404	6,81	5,81
2031	10,97	9,9	928 021	91 874	101 817	(9 943)	39 898	621 359	6,81	5,82
2032	11,00	9,9	969 672	95 998	106 708	(10 710)	41 912	652 560	6,81	5,84
2033	11,03	9,9	1 012 946	100 282	111 710	(11 428)	44 010	685 143	6,81	5,86
2034	11,04	9,9	1 058 322	104 774	116 877	(12 103)	46 204	719 243	6,81	5,88
2035	11,06	9,9	1 105 734	109 468	122 246	(12 778)	48 500	754 965	6,81	5,91
2040	11,07	9,9	1 376 157	136 240	152 278	(16 038)	61 823	962 443	6,81	6,05
2045	11,14	9,9	1 704 048	168 701	189 813	(21 112)	78 825	1 226 867	6,81	6,18
2050	11,29	9,9	2 097 524	207 655	236 858	(29 203)	99 894	1 553 781	6,81	6,28
2055	11,44	9,9	2 578 617	255 283	294 867	(39 584)	125 573	1 952 041	6,81	6,34
2060	11,52	9,9	3 174 429	314 268	365 642	(51 374)	156 849	2 437 440	6,81	6,39
2065	11,47	9,9	3 923 366	388 413	449 836	(61 423)	196 026	3 047 388	6,81	6,50
2070	11,36	9,9	4 856 127	480 757	551 701	(70 944)	246 821	3 839 635	6,81	6,68
2075	11,32	9,9	5 997 855	593 788	678 758	(84 970)	313 035	4 871 724	6,81	6,88

* Toutes les composantes de l'actif sont indiquées à leur valeur marchande.

Tableau 12 Situation financière (millions de dollars constants de 2004)

Année	Taux par répartition	Taux de cotisation	Gains cotisables	Cotisations	Dépenses	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement	Actif au 31 déc.*
	(%)	(%)						
2004	8,27	9,9	288 970	28 608	23 895	4 713	4 530	76 857
2005	8,36	9,9	293 027	29 010	24 497	4 512	5 461	85 384
2006	8,43	9,9	297 987	29 501	25 130	4 371	6 054	94 135
2007	8,51	9,9	303 766	30 073	25 852	4 221	6 474	102 984
2008	8,59	9,9	310 089	30 699	26 638	4 061	6 898	111 923
2009	8,67	9,9	316 863	31 369	27 459	3 911	7 423	121 062
2010	8,73	9,9	324 043	32 080	28 298	3 782	7 976	130 349
2011	8,81	9,9	331 193	32 788	29 170	3 619	8 552	139 734
2012	8,88	9,9	339 133	33 574	30 107	3 467	9 209	149 290
2013	8,97	9,9	346 864	34 340	31 111	3 229	9 951	158 994
2014	9,04	9,9	355 256	35 170	32 124	3 046	10 735	168 922
2015	9,13	9,9	363 395	35 976	33 168	2 808	11 552	179 027
2016	9,22	9,9	371 537	36 782	34 239	2 544	12 215	189 107
2017	9,31	9,9	379 707	37 591	35 337	2 254	12 876	199 265
2018	9,42	9,9	387 144	38 327	36 473	1 854	13 545	209 425
2019	9,55	9,9	394 356	39 041	37 650	1 391	14 204	219 514
2020	9,68	9,9	401 583	39 757	38 870	887	14 854	229 485
2021	9,83	9,9	408 213	40 413	40 121	292	15 499	239 242
2022	9,98	9,9	414 824	41 068	41 387	(320)	16 068	248 700
2023	10,13	9,9	421 314	41 710	42 680	(970)	16 620	257 813
2024	10,27	9,9	428 145	42 386	43 988	(1 602)	17 142	266 575
2025	10,42	9,9	434 634	43 029	45 292	(2 263)	17 646	274 950
2026	10,55	9,9	441 279	43 687	46 569	(2 882)	18 121	282 960
2027	10,66	9,9	448 475	44 399	47 804	(3 405)	18 635	290 752
2028	10,75	9,9	455 668	45 111	49 007	(3 896)	19 137	298 349
2029	10,84	9,9	463 219	45 859	50 195	(4 337)	19 615	305 784
2030	10,91	9,9	470 610	46 590	51 357	(4 767)	20 094	313 072
2031	10,97	9,9	478 352	47 357	52 482	(5 125)	20 566	320 282
2032	11,00	9,9	486 680	48 181	53 557	(5 376)	21 036	327 521
2033	11,03	9,9	495 034	49 008	54 593	(5 585)	21 508	334 834
2034	11,04	9,9	503 612	49 858	55 617	(5 759)	21 986	342 258
2035	11,06	9,9	512 340	50 722	56 643	(5 921)	22 473	349 812
2040	11,07	9,9	558 115	55 253	61 758	(6 505)	25 073	390 329
2045	11,14	9,9	604 903	59 885	67 380	(7 494)	27 981	435 513
2050	11,29	9,9	651 716	64 520	73 594	(9 074)	31 038	482 771
2055	11,44	9,9	701 272	69 426	80 191	(10 765)	34 150	530 870
2060	11,52	9,9	755 636	74 808	87 037	(12 229)	37 336	580 205
2065	11,47	9,9	817 436	80 926	93 724	(12 797)	40 842	634 926
2070	11,36	9,9	885 591	87 673	100 611	(12 938)	45 012	700 218
2075	11,32	9,9	957 386	94 781	108 344	(13 563)	49 967	777 631

* Toutes les composantes de l'actif sont indiquées à leur valeur marchande.

Le tableau 13 présente les flux de trésorerie nets, les revenus de placement et l'actif selon la composante, c'est-à-dire le Compte, le Fonds (obligations fédérales et provinciales) et l'actif géré par l'Office d'investissement du RPC.

L'actif augmente sensiblement au cours des 17 prochaines années, passant de 77 milliards de dollars en 2004 à 356 milliards de dollars en 2021. Les cotisations et les revenus de placement devraient dépasser d'environ 40 % les dépenses au cours de cette période. Par la suite, les revenus demeurent plus élevés que les dépenses, mais dans une moindre mesure, ce qui entraîne une croissance beaucoup moins rapide de l'actif. L'actif atteindra 1 554 milliards de dollars en 2050. Le tableau 14 indique de façon plus détaillée les sources de revenu requises pour couvrir les dépenses.

Les données du tableau 14 permettent de tirer plusieurs conclusions.

- L'actif augmente constamment pendant la période de projection. Entre 2004 et 2021, les cotisations sont plus que suffisantes pour payer les dépenses.
- À compter de 2022, une partie des revenus de placement doit servir pour le paiement des prestations. En 2050, 29 % des revenus de placement sont nécessaires au versement des prestations.
- La proportion des revenus de placement, par rapport aux revenus (c.-à-d. les cotisations et les revenus de placement), est de 14 % en 2004 et augmentera à 27 % en 2020. En 2050, les revenus de placement représenteront 32 % des revenus. Cela montre clairement l'importance des revenus de placement comme source de revenus du RPC.

Le graphique 5 indique la répartition des flux de trésorerie, selon la source, entre 1990 et 2025.

Graphique 5 Répartition des flux de trésorerie selon la source
 (milliards de dollars constants de 2004)

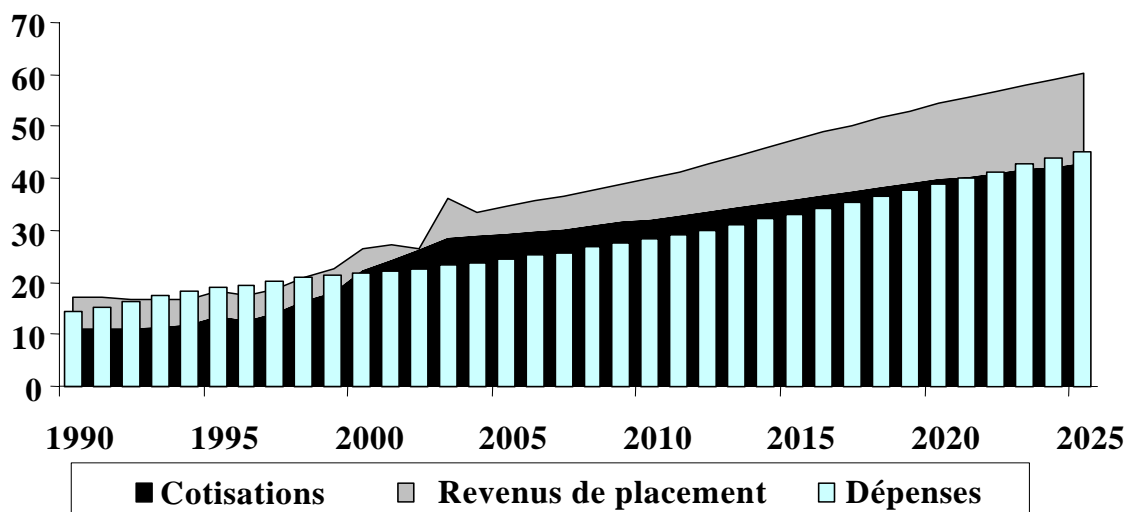


Tableau 13 Composante de l'actif – taux de cotisation de 9,9 %
(milliards \$)

Année	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement				Actifs*			
		Compte	Fonds	OIRPC	Total	Compte	Fonds	OIRPC	Total
2004	4,7	0,1	2,5	1,9	4,5	4,1	22,0	50,8	76,9
2005	4,6	0,1	1,8	3,7	5,6	0,0	11,7	75,3	87,0
2006	4,5	0,0	0,9	5,4	6,3	0,0	2,6	95,2	97,9
2007	4,5	0,0	0,2	6,7	6,9	0,0	0,0	109,2	109,2
2008	4,4	0,0	0,0	7,5	7,5	0,0	0,0	121,1	121,1
2009	4,3	0,0	0,0	8,2	8,2	0,0	0,0	133,6	133,6
2010	4,3	0,0	0,0	9,0	9,0	0,0	0,0	146,8	146,8
2011	4,2	0,0	0,0	9,8	9,8	0,0	0,0	160,8	160,8
2012	4,1	0,0	0,0	10,8	10,8	0,0	0,0	175,7	175,7
2013	3,9	0,0	0,0	12,0	12,0	0,0	0,0	191,6	191,6
2014	3,8	0,0	0,0	13,3	13,3	0,0	0,0	208,6	208,6
2015	3,6	0,0	0,0	14,6	14,6	0,0	0,0	226,8	226,8
2016	3,3	0,0	0,0	15,9	15,9	0,0	0,0	246,0	246,0
2017	3,0	0,0	0,0	17,2	17,2	0,0	0,0	266,2	266,2
2018	2,5	0,0	0,0	18,6	18,6	0,0	0,0	287,4	287,4
2019	2,0	0,0	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	309,3	309,3
2020	1,3	0,0	0,0	21,5	21,5	0,0	0,0	332,1	332,1
2021	0,4	0,0	0,0	23,0	23,0	0,0	0,0	355,6	355,6
2022	(0,5)	0,0	0,0	24,5	24,5	0,0	0,0	379,6	379,6
2023	(1,5)	0,0	0,0	26,1	26,1	0,0	0,0	404,2	404,2
2024	(2,6)	0,0	0,0	27,6	27,6	0,0	0,0	429,2	429,2
2025	(3,7)	0,0	0,0	29,2	29,2	0,0	0,0	454,6	454,6
2026	(4,9)	0,0	0,0	30,8	30,8	0,0	0,0	480,5	480,5
2027	(5,9)	0,0	0,0	32,5	32,5	0,0	0,0	507,1	507,1
2028	(7,0)	0,0	0,0	34,3	34,3	0,0	0,0	534,3	534,3
2029	(8,0)	0,0	0,0	36,1	36,1	0,0	0,0	562,5	562,5
2030	(9,0)	0,0	0,0	38,0	38,0	0,0	0,0	591,4	591,4
2031	(9,9)	0,0	0,0	39,9	39,9	0,0	0,0	621,4	621,4
2032	(10,7)	0,0	0,0	41,9	41,9	0,0	0,0	652,6	652,6
2033	(11,4)	0,0	0,0	44,0	44,0	0,0	0,0	685,1	685,1
2034	(12,1)	0,0	0,0	46,2	46,2	0,0	0,0	719,2	719,2
2035	(12,8)	0,0	0,0	48,5	48,5	0,0	0,0	755,0	755,0
2040	(16,0)	0,0	0,0	61,8	61,8	0,0	0,0	962,4	962,4
2045	(21,1)	0,0	0,0	78,8	78,8	0,0	0,0	1 226,9	1 226,9
2050	(29,2)	0,0	0,0	99,9	99,9	0,0	0,0	1 553,8	1 553,8
2055	(39,6)	0,0	0,0	125,6	125,6	0,0	0,0	1 952,0	1 952,0
2060	(51,4)	0,0	0,0	156,8	156,8	0,0	0,0	2 437,4	2 437,4
2065	(61,4)	0,0	0,0	196,0	196,0	0,0	0,0	3 047,4	3 047,4
2070	(70,9)	0,0	0,0	246,8	246,8	0,0	0,0	3 839,6	3 839,6
2075	(85,0)	0,0	0,0	313,0	313,0	0,0	0,0	4 871,7	4 871,7

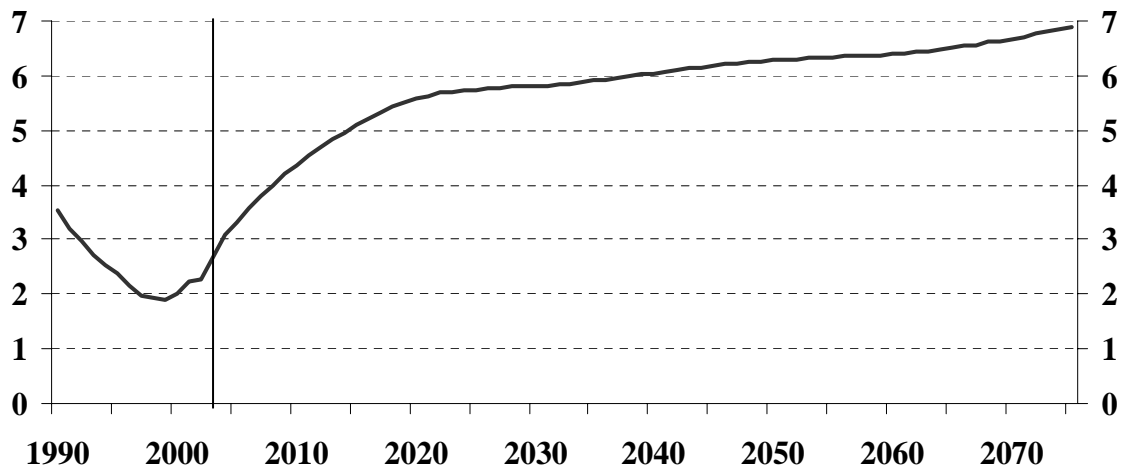
* Toutes les composantes de l'actif sont indiquées à leur valeur marchande.

Tableau 14 Sources de revenus et financement des dépenses
(milliards \$)

Année	Dépenses	Cotisations	Écart à combler	Revenus de placement	Écart à combler en % des revenus de placement	Total de l'actif
2004	23,9	28,6	0,0	4,5	0,0	76,9
2005	25,0	29,6	0,0	5,6	0,0	87,0
2006	26,1	30,7	0,0	6,3	0,0	97,9
2007	27,4	31,9	0,0	6,9	0,0	109,2
2008	28,8	33,2	0,0	7,5	0,0	121,1
2009	30,3	34,6	0,0	8,2	0,0	133,6
2010	31,9	36,1	0,0	9,0	0,0	146,8
2011	33,6	37,7	0,0	9,8	0,0	160,8
2012	35,4	39,5	0,0	10,8	0,0	175,7
2013	37,5	41,4	0,0	12,0	0,0	191,6
2014	39,7	43,4	0,0	13,3	0,0	208,6
2015	42,0	45,6	0,0	14,6	0,0	226,8
2016	44,5	47,9	0,0	15,9	0,0	246,0
2017	47,2	50,2	0,0	17,2	0,0	266,2
2018	50,0	52,6	0,0	18,6	0,0	287,4
2019	53,1	55,0	0,0	20,0	0,0	309,3
2020	56,3	57,5	0,0	21,5	0,0	332,1
2021	59,6	60,1	0,0	23,0	0,0	355,6
2022	63,2	62,7	0,5	24,5	2,0	379,6
2023	66,9	65,4	1,5	26,1	5,8	404,2
2024	70,8	68,2	2,6	27,6	9,3	429,2
2025	74,9	71,1	3,7	29,2	12,8	454,6
2026	79,1	74,2	4,9	30,8	15,9	480,5
2027	83,4	77,4	5,9	32,5	18,3	507,1
2028	87,8	80,8	7,0	34,3	20,4	534,3
2029	92,3	84,4	8,0	36,1	22,1	562,5
2030	97,0	88,0	9,0	38,0	23,7	591,4
2031	101,8	91,9	9,9	39,9	24,9	621,4
2032	106,7	96,0	10,7	41,9	25,6	652,6
2033	111,7	100,3	11,4	44,0	26,0	685,1
2034	116,9	104,8	12,1	46,2	26,2	719,2
2035	122,2	109,5	12,8	48,5	26,3	755,0
2040	152,3	136,2	16,0	61,8	25,9	962,4
2045	189,8	168,7	21,1	78,8	26,8	1 226,9
2050	236,9	207,7	29,2	99,9	29,2	1 553,8
2055	294,9	255,3	39,6	125,6	31,5	1 952,0
2060	365,6	314,3	51,4	156,8	32,8	2 437,4
2065	449,8	388,4	61,4	196,0	31,3	3 047,4
2070	551,7	480,8	70,9	246,8	28,7	3 839,6
2075	678,8	593,8	85,0	313,0	27,1	4 871,7

Un facteur important de la capitalisation du RPC est le ratio de l'actif à la fin d'une année aux dépenses de l'année suivante. Comme l'indique le graphique 6, ce ratio devrait augmenter au cours des deux prochaines décennies pour atteindre 5,6 en 2020, puis progresser légèrement pour s'établir à 6,3 en 2050.

Graphique 6 Ratio de l'actif aux dépenses
(Taux de cotisation de 9,9 % à compter de 2004)



La progression plus lente du ratio entre 2015 et 2035 est attribuable à la retraite des membres de la génération du « baby-boom », qui accroît les dépenses du RPC.

L'existence d'actifs importants permet d'absorber l'augmentation des décaissements et de maintenir le taux de cotisation à 9,9 % sans que sa viabilité financière n'en souffre.

3. Taux de cotisation de régime permanent

L'article 115 (1.1) c) du *Régime de pensions du Canada* décrit un objectif de financement qui consiste à établir un taux de cotisation à partir de 2007 qui ne soit pas inférieur au plus bas taux qui entraîne un ratio actif/dépenses relativement constant dans un avenir prévisible. Dans le présent rapport, le taux de cotisation le plus bas qui respecte cet objectif est désigné « taux de cotisation de régime permanent ».

Le taux de cotisation de régime permanent correspond au plus bas taux constant possible, applicable après la fin de la période de révision, arrondi au 0,1 % le plus près, et qui garantit le même ratio actif/dépenses à la 10^e et à la 60^e année suivant la fin de la période de révision. Pour ce rapport, l'année correspondant à la fin de la période de révision est 2006. Par conséquent, le taux de cotisation de régime permanent s'applique à compter de l'année 2007 et les années pertinentes pour l'établissement du taux de cotisation de régime permanent sont 2016 et 2066.

Le taux de cotisation de régime permanent aux fins du présent rapport est 9,8 % pour les années 2007 et suivantes, soit le même que dans le rapport précédent. Le tableau 15 présente les éléments qui ont influencé le taux de cotisation de régime permanent par rapport au rapport précédent.

Tableau 15 Taux de cotisation de régime permanent

	Taux de cotisation de régime permanent (%)
18^e Rapport (taux arrondi)	9,8
18^e Rapport (taux non arrondi)	9,795
Modifications	
-19 ^e Rapport du RPC (projet de loi C-3)	(0,033)
-20 ^e Rapport du RPC (Partie 4 du projet de loi C-30)	(0,012)
Mise à jour des valeurs observées (2001 à 2003)	(0,020)
Modifications des méthodes	0,034
Modifications des hypothèses démographiques	0,036
Modifications des hypothèses économiques	(0,005)
Modifications des hypothèses de placement	0,028
Modifications des hypothèses de prestations	(0,053)
21^e Rapport (taux non arrondi)	9,770
21^e Rapport (taux arrondi)	9,8

Le taux de cotisation de régime permanent requis en vertu de l'alinéa 115 (1.1) c) du *Régime de pensions du Canada* est visé par les dispositions par défaut des paragraphes 113.1(11.01) à (11.15). Ces dispositions peuvent entraîner un ajustement du taux de cotisation et des prestations en cours de versement si aucun accord n'est conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces à la suite de la détermination, par évaluation actuarielle, du taux de cotisation de régime permanent. Pour ce qui est du présent examen triennal, le taux de cotisation de régime permanent est inférieur à 9,9 % de sorte que les dispositions par défaut ne s'appliquent pas. Par conséquent, en l'absence de mesure précise de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, le taux de cotisation sera maintenu à 9,9 % pour l'année 2004 et les années suivantes.

Le tableau 16 compare le ratio projeté de l'actif aux dépenses selon le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi et selon le taux de cotisation de régime permanent de 9,8 %. Une projection financière détaillée basée sur le taux de cotisation de régime permanent de 9,8 % à compter de 2007 figure à l'annexe F.

Tableau 16 Ratio de l'actif aux dépenses

Taux de cotisation	2004	2016	2025	2050	2066	2075
9,9 % (Taux prévu par la loi)	3,08	5,21	5,75	6,28	6,53	6,88
9,8 % (Taux de régime permanent)	3,08	5,09*	5,53	5,62	5,40*	5,38

* Ces ratios sont les mêmes si le taux de régime permanent (non arrondi) de 9,770 % est utilisé.

Le taux de cotisation de régime permanent sera réévalué dans le cadre du prochain rapport actuariel triennal, en date du 31 décembre 2006. Il pourrait aussi être recalculé à toute autre date pour refléter les coûts associés à une proposition de modification du RPC.

V. Analyses de sensibilité

A. Introduction

Les revenus et les dépenses futurs du RPC dépendent de plusieurs facteurs économiques et démographiques, notamment la population active, les gains d'emploi moyens, l'inflation, la fécondité, la mortalité, la migration, l'évolution du taux de retraite et du taux d'incidence de l'invalidité. Les revenus dépendront de l'influence de ces facteurs sur la taille et la composition de la population en âge de travailler et sur le niveau et la répartition des gains d'emploi. De même, les dépenses dépendront de l'influence de ces facteurs sur la taille et la composition de la population des bénéficiaires et sur le niveau général des prestations.

La situation financière projetée à long terme du RPC s'appuie sur les hypothèses basées sur la meilleure estimation. La présente sous-section a pour but de présenter des scénarios de rechange. Ces scénarios montrent la sensibilité de la situation financière à long terme du RPC à l'évolution des perspectives économiques et démographiques. Les scénarios des sous-sections B et C décrivent une population généralement plus jeune et une population généralement plus âgée.

Les scénarios tiennent compte des perspectives possibles de chacune des principales hypothèses et des rapports qui les lient. Par exemple, on pourrait supposer un indice de fécondité beaucoup plus faible, mais on pourrait également prévoir que les politiques d'immigration évolueront pour compenser en partie la réduction de la croissance démographique en raison du faible indice de fécondité. Dans un autre exemple, on pourrait supposer une plus longue espérance de vie à 65 ans jumelée à l'augmentation de l'âge moyen à la retraite. Le choix des hypothèses demeure subjectif jusqu'à un certain point et la fourchette des projections possibles énoncées dans le présent document pourrait être jugée non réaliste. Cependant, il convient de se rappeler que ces différents scénarios ne visent qu'à présenter une gamme raisonnable de résultats futurs possibles à l'égard des coûts du régime.

Puisque la situation financière projetée du RPC est très sensible aux hypothèses démographiques, les scénarios de rechange dont il est question aux sous-sections B et C sont basés sur la démographie. Le premier scénario est celui d'une population plus jeune, où le ratio des retraités aux travailleurs est inférieur au scénario basé sur la meilleure estimation. Le deuxième scénario prévoit un ratio de retraités aux travailleurs supérieur au scénario basé sur la meilleure estimation. Il s'agit du scénario d'une population plus âgée. Les perspectives économiques établies en vertu de ces deux scénarios démographiques ont été ajustées pour tenir compte des effets anticipés de l'évolution du contexte démographique sur les principales variables économiques qui influent sur le RPC. Les résultats sont présentés à la sous-section D.

L'impact de la volatilité des marchés financiers sur la situation financière du RPC est abordé à la sous-section E. Des tests de sensibilité portant sur des hypothèses individuelles ont également été exécutés pour les principales hypothèses. Ces tests sont présentés à l'annexe C du présent rapport.

B. Scénario de population plus jeune

En vertu de ce scénario, l'indice de fécondité s'élève à 1,80 pour le Canada et à 1,75 pour le Québec. Il s'agit d'une augmentation de 0,20 par rapport à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. Ces taux pourraient être atteints si l'actuelle tendance à la hausse de la fécondité des 30 ans et plus était extrapolée pour plus d'années qu'en vertu du scénario basé sur la meilleure estimation. Ces niveaux de fécondité demeurent bien en deçà du taux de remplacement naturel de la population de 2,1 et ils correspondent aux données enregistrées au cours des années 1970.

Selon un scénario de population plus jeune, l'hypothèse sur la migration nette au Canada atteint un niveau de 0,64 % de la population en 2005. Il s'agit d'une hausse de 18,5 % par rapport à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation et ce niveau correspond à celui de la migration observée au milieu des années 1990. La longévité est réputée s'améliorer de la moitié de l'hypothèse utilisée dans le scénario basé sur la meilleure estimation. Cette situation témoigne dans une certaine mesure du ralentissement des améliorations de la longévité observées ces dernières années. Ainsi, l'espérance de vie à 65 ans est réduite d'environ un an pour les hommes et les femmes.

La combinaison de ces nouvelles hypothèses se traduit par une réduction du ratio de dépendance des personnes de 65 ans et plus à la population en âge de travailler (20 à 64 ans) de 0,40 (ou 2,5 travailleurs par retraité) en 2050. Ce ratio est 7 % plus bas par rapport au scénario basé sur la meilleure estimation, en vertu duquel le ratio atteint un niveau de 0,43 (ou 2,3 travailleurs par retraité) en 2050.

En vertu de meilleures perspectives démographiques, la pénurie anticipée de main-d'œuvre serait moins importante. Par conséquent, l'hypothèse du taux de chômage ultime est légèrement supérieure à celle basée sur la meilleure estimation, c'est-à-dire 7,0 %, par rapport à 6,5 %, et les taux d'activité sont quelque peu inférieurs, plus particulièrement pour les 55 ans et plus. Vu la plus grande taille de la population active, les travailleurs seraient moins incités à travailler à un âge plus avancé. Ainsi, les employeurs et les syndicats seraient plus souples à l'égard de la retraite anticipée.

En outre, en raison du risque moindre d'une pénurie anticipée de main-d'œuvre, moins de pressions seraient exercées sur les salaires moyens, car la demande de travailleurs serait plus facilement satisfaite. C'est pourquoi l'hypothèse ultime de l'augmentation réelle des salaires est réduite de 1,2 % à 1,0 %. Les prix sont présumés plus faibles en vertu d'un tel scénario, car la demande moyenne des consommateurs pour des biens pourrait être plus facilement satisfaite par une population active plus importante. L'hypothèse ultime d'augmentation des prix est fixée à 2,5 % par rapport à 2,7 %.

Les taux d'incidence de l'invalidité sont réduits en vertu de ce scénario en raison d'une conjoncture économique légèrement meilleure. Ces taux sont fixés respectivement à 3,00 et 3,25 par millier pour les hommes et les femmes.

En vertu de ce scénario, l'augmentation réelle ultime du total des gains d'emploi se situe à 1,7 % par rapport à 1,5 % selon l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. Les hausses réelles plus faibles des salaires sont largement compensées par une augmentation plus élevée de la population, de sorte que l'augmentation réelle du total des gains d'emploi est plus élevée.

Enfin, les marchés de capitaux sont présumés plus performants dans ce cas, car la situation économique des particuliers est généralement meilleure et ces derniers sont disposés à assumer de plus grands risques. Une telle situation entraînerait en moyenne un meilleur rendement des placements. À cette fin, le taux réel de rendement de l'actif est majoré de 0,4 % pour atteindre 4,5 %.

C. Scénario de population plus âgée

En vertu de ce scénario, l'indice de fécondité est de 1,40 pour le Canada et de 1,35 pour le Québec. Ces taux sont inférieurs de 0,20 à ceux établis en vertu du scénario basé sur la meilleure estimation. Ces taux sont légèrement inférieurs à l'indice de fécondité observé et pourraient être atteints si un moins grand nombre de femmes donnaient naissance à plus d'un enfant.

Selon un scénario de population plus âgée, l'hypothèse de migration nette au Canada chute à 0,44 % de la population d'ici 2005. Il s'agit d'une régression de 18,5 % par rapport à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation et cette hypothèse correspond au niveau de migration observé pendant la récession du début des années 1980. La longévité est réputée s'améliorer à un rythme de 50 % supérieur à celui présumé dans le scénario basé sur la meilleure estimation. Ainsi, l'espérance de vie à 65 ans augmente d'environ un an pour les hommes et les femmes.

La combinaison de ces nouvelles hypothèses se traduit par une augmentation du ratio de dépendance des personnes de 65 ans et plus à la population en âge de travailler (20 à 64 ans) à 0,51 (ou 1,96 travailleur par retraité) en 2050. Ce ratio est 19 % supérieur par rapport au scénario basé sur la meilleure estimation, en vertu duquel le ratio atteint 0,43 (ou 2,3 travailleurs par retraité) en 2050.

En raison de perspectives démographiques moins prometteuses, la pénurie de main-d'œuvre serait plus grave que prévu. Par conséquent, le taux de chômage ultime est légèrement inférieur à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation, c'est-à-dire 6,0 % par rapport à 6,5 %, et les taux d'activité sont légèrement supérieurs, plus particulièrement pour les 55 ans et plus. Avec le resserrement de la population active, l'incitatif à travailler à un âge plus avancé augmenterait et les employeurs et les syndicats seraient moins souples à l'égard de la retraite anticipée.

En outre, vu le risque accru de pénurie de main-d'œuvre, les pressions sur les salaires moyens s'intensifieraient, car il serait plus difficile de satisfaire à la demande de travailleurs. L'hypothèse ultime d'augmentation réelle des salaires est majorée de 1,2 % à 1,4 %. Les prix sont présumés plus élevés, car la demande moyenne des consommateurs pour des biens ne peut être satisfaite de façon aussi économique en réduisant la population active. L'hypothèse ultime d'augmentation des prix est fixée à 3,0 % par rapport à 2,7 %.

Les taux d'incidence de l'invalidité sont majorés en raison d'une conjoncture économique quelque peu plus difficile. Les taux d'incidence de l'invalidité sont fixés respectivement à 3,50 et 3,75 par millier pour les hommes et les femmes.

En vertu de ce scénario, l'augmentation réelle ultime des gains d'emploi s'établit à 1,2 % par rapport à 1,5 % selon l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. L'augmentation réelle plus importante des salaires est plus que compensée par des augmentations plus

faibles de la population de sorte que la croissance réelle du total des gains d'emploi est plus faible.

Enfin, les marchés de capitaux sont réputés présenter un rendement inférieur, car la situation économique des particuliers est moins bonne et ces derniers ne veulent pas assumer des risques. Il en découlerait donc en moyenne un rendement inférieur des placements. À cette fin, le taux réel de rendement de l'actif est abaissé de 0,4 % et ramené à 3,7 %.

D. Résultats

Le tableau 17 présente un sommaire des hypothèses liées aux analyses de sensibilité. Les tableaux 18 et 19 présentent l'évolution financière selon les scénarios de population plus jeune et de population plus âgée. Ces deux projections supposent un taux de cotisation de 9,9 %. Le taux de cotisation de régime permanent est de 9,3 % pour le scénario de population plus jeune et de 10,3 % pour celui de population plus âgée. Le graphique 7 illustre l'évolution du ratio actif/dépenses pour le scénario de population plus jeune, celui basé sur la meilleure estimation et celui de population plus âgée, en fonction du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi. Le graphique 8 indique le ratio actif/dépenses en utilisant les différents taux de cotisation de régime permanent.

Tableau 17 Sommaire des hypothèses liées aux analyses de sensibilité

Canada	Population plus jeune		Meilleure estimation		Population plus âgée	
Indice de fécondité	1,80		1,60		1,40	
Taux de migration nette	0,64 %		0,54 %		0,44 %	
Mortalité	50 % du taux d'amélioration le plus probable		Tables de mortalité du Canada de 1995 à 1997, avec améliorations		150 % du taux d'amélioration le plus probable	
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par millier de	Homme	3,00	Hommes	3,25	Hommes	3,50
	Femmes	3,25	Femmes	3,50	Femmes	3,75
Taux d'activité (2030+) (15-69 ans)	Homme	77 %	Hommes	78 %	Hommes	79 %
	Femmes	67 %	Femmes	69 %	Femmes	70 %
Taux de chômage	7,0 %		6,5 %		6,0 %	
Écart de salaire réel	1,0 %		1,2 %		1,4 %	
Taux d'augmentation des prix	2,5 %		2,7 %		3,0 %	
Taux de rendement réel des placements	4,5 %		4,1 %		3,7 %	
Taux de cotisation de régime permanent	9,3 %		9,8 %		10,3 %	

Tableau 18 Situation financière selon le scénario de population plus jeune
(milliards \$)

Année	Taux par répartition	Taux de cotisation	Gains cotisables	Cotisations	Dépenses	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement	Actif au 31 déc.*	Ratio actif/dépenses
	(%)	(%)							
2004	8,25	9,9	289,4	28,7	23,9	4,8	4,7	77,1	3,09
2005	8,33	9,9	299,6	29,7	25,0	4,7	5,8	87,6	3,36
2010	8,61	9,9	369,3	36,6	31,8	4,8	9,8	151,8	4,53
2015	9,01	9,9	464,6	46,0	41,9	4,1	16,0	240,9	5,44
2020	9,60	9,9	578,2	57,2	55,5	1,7	23,8	357,7	6,09
2025	10,42	9,9	701,9	69,5	73,1	(3,6)	32,7	496,3	6,44
2050	10,65	9,9	2 020,2	200,0	215,1	(15,1)	135,7	2 063,9	9,21
2075	10,02	9,9	5 854,8	579,6	586,4	(6,8)	671,6	10 242,8	16,75

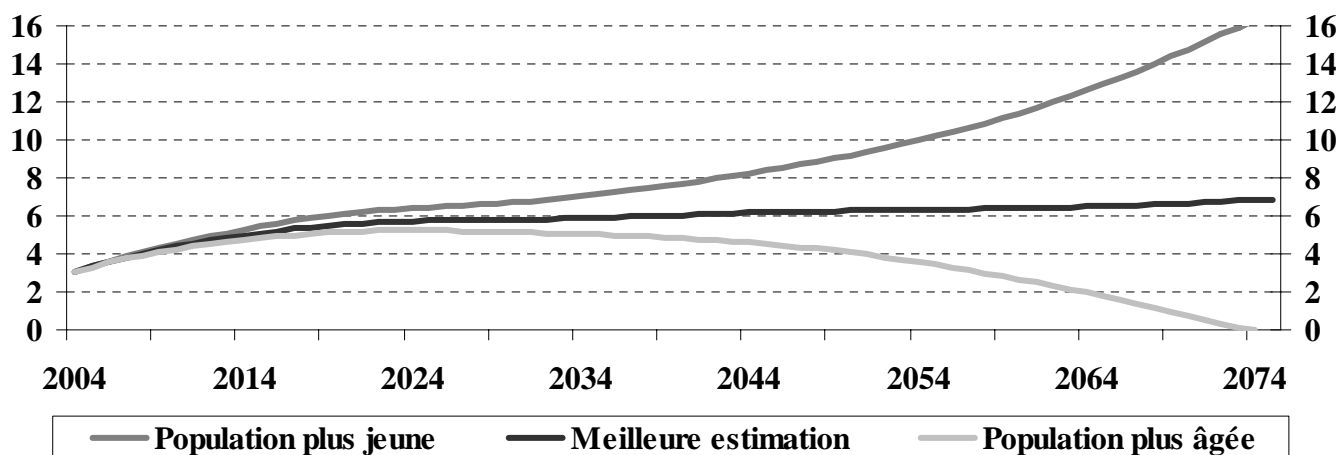
* Toutes les composantes de l'actif sont indiquées à leur valeur marchande.

Tableau 19 Situation financière selon le scénario de population plus âgée
(milliards \$)

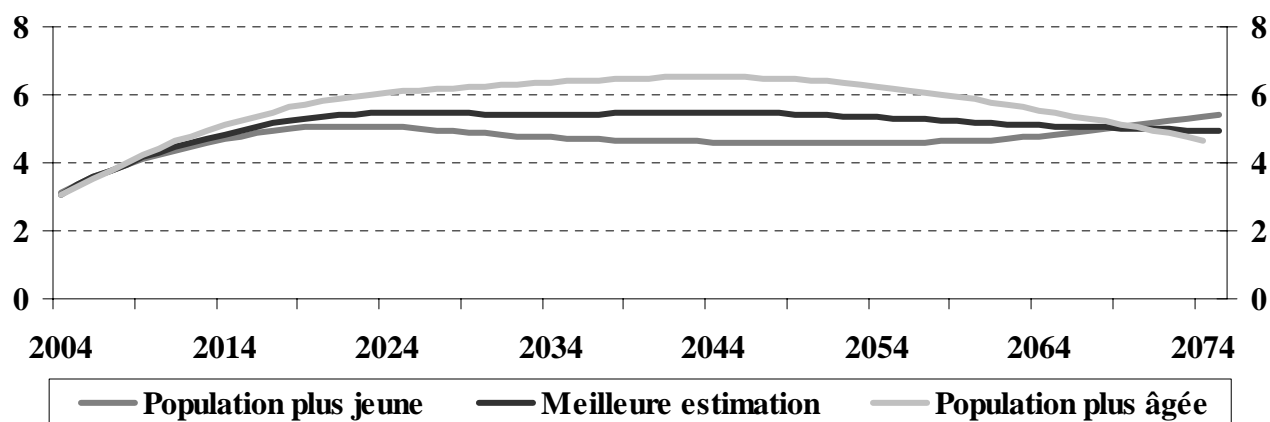
Année	Taux par répartition	Taux de cotisation	Gains cotisables	Cotisations	Dépenses	Flux de trésorerie nets	Revenus de placement	Actif au 31 déc.*	Ratio actif/dépenses
	(%)	(%)							
2004	8,27	9,9	288,8	28,6	23,9	4,7	4,3	76,7	3,07
2005	8,37	9,9	298,2	29,5	25,0	4,6	5,3	86,5	3,31
2010	8,80	9,9	363,0	35,9	32,0	4,0	8,3	143,0	4,24
2015	9,19	9,9	461,8	45,7	42,5	3,3	13,8	217,7	4,82
2020	9,68	9,9	595,7	59,0	57,6	1,3	20,2	317,1	5,17
2025	10,37	9,9	751,4	74,4	77,9	(3,6)	27,4	432,6	5,24
2050	12,03	9,9	2 255,6	223,3	271,4	(48,1)	74,0	1 156,5	4,06
2075	12,96	9,9	6 432,0	636,8	833,3	(196,5)	-	-	-

* Toutes les composantes de l'actif sont indiquées à leur valeur marchande.

Graphique 7 Ratio actif/dépenses selon différents scénarios de population (9,9 %)



**Graphique 8 Ratio actif/dépenses selon différents scénarios de population
(taux de cotisation de régime permanent)**



E. Volatilité des marchés financiers

L'évaluation du RPC effectuée en 1996 a révélé que des taux de rendement plus élevés étaient nécessaires pour assurer la viabilité du RPC. L'option de continuer d'investir uniquement dans des instruments à revenu fixe, à court terme et à faible risque, n'a pas été retenue puisque cela exigerait un taux de cotisation plus élevé.

L'Office d'investissement du RPC a donc été mis sur pied pour investir l'actif du RPC dans un portefeuille diversifié. Il s'agit notamment d'investir dans des actions et dans d'autres catégories d'actifs, de même que dans des instruments à revenu fixe, pour obtenir un rendement plus élevé. Le rôle de l'Office d'investissement du RPC deviendra de plus en plus important, puisqu'on prévoit que l'actif progressera rapidement au cours des 17 prochaines années, étant donné que les cotisations devraient être supérieures aux dépenses au cours de cette période. Après 2021, les revenus de placement devront être utilisés pour couvrir les dépenses.

Historiquement, les actions ont été plus volatiles que les instruments à revenu fixe comme les obligations. La volatilité est une mesure de la propension des taux de rendement à la variabilité. Les investisseurs en quête de rendements plus élevés investissent dans des actions, qui comportent toutefois des risques plus élevés. Cette situation décrit une relation clé entre le risque et la récompense en vertu de laquelle les investisseurs recherchent un rendement plus élevé sur une plus longue période, c'est-à-dire une prime de risque, en contrepartie du risque plus élevé qu'ils assument. Néanmoins, sur une plus courte période, les rendements peuvent être aussi bien plus élevés que moins élevés en raison d'une plus grande volatilité.

Des rendements plus élevés peuvent être obtenus en investissant davantage dans les actions (niveau de risque plus élevé) que dans des instruments à revenu fixe relativement plus sûrs (niveau de risque plus faible) qui procurent un rendement plus faible. En investissant dans des actifs offrant un rendement moindre et des risques moins élevés, les objectifs de placement peuvent ne pas se concrétiser à long terme. Si les actifs du RPC étaient investis uniquement dans des obligations du gouvernement fédéral à long terme à compter de 2010, un rendement beaucoup plus faible en serait tiré. Cela pourrait se

traduire par un taux de cotisation de régime permanent plus élevé que le taux de 9,9 % prévu par la loi actuellement.

Le tableau 20 indique les fluctuations de l'actif résultant de rendements des actions différents de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation pour les années 2017 et 2018. Les taux de rendement des actions considérés pour chacune de ces deux années sont : -10 %, 0 % et +15 %. Le tableau indique également la valeur de l'actif cumulatif en fin d'année et le ratio actif/dépenses, en utilisant le taux de cotisation de 9,9 %. Les taux de rendement reviennent aux valeurs prévues par l'hypothèse basée sur la meilleure estimation à compter de 2019. La valeur de l'actif en fin d'année et le ratio actif/dépenses selon le scénario basé sur la meilleure estimation figurent également dans le tableau à des fins de comparaison.

Comme l'indique le tableau 20, l'actif cumulatif chuterait de 49 milliards de dollars, soit 17 %, à la fin de 2018 si le rendement des actions était de -10 % en 2017 et en 2018. Si le rendement des actions était de 0 %, l'actif diminuerait de 22 milliards de dollars. Cet effet est renversé si le rendement des actions était de 15 %, l'actif augmenterait de 22 milliards de dollars à la fin de 2018.

Tableau 20 Situation financière selon divers scénarios de rendement des actions en 2017 et 2018
(Taux de cotisation de 9,9 %)

Année	Rendement des actions selon la meilleure estimation		Rendement des actions en 2017 et en 2018								
			-10 %			0 %			+15 %		
	Actif au 31 déc.	Ratio A/D	Actif au 31 déc.	Variation de l'actif	Ratio A/D	Actif au 31 déc.	Variation de l'actif	Ratio A/D	Actif au 31 déc.	Variation de l'actif	Ratio A/D
	(milliards \$)		(milliards \$) (milliards \$)			(milliards \$) (milliards \$)			(milliards \$) (milliards \$)		
2010	147	4,4	147	–	4,4	147	–	4,4	147	–	4,4
2016	246	5,2	246	–	5,2	246	–	5,2	246	–	5,2
2017	266	5,3	242	(24)	4,8	256	(10)	5,1	276	10	5,5
2018	287	5,4	238	(49)	4,5	266	(22)	5,0	310	22	5,8
2019	309	5,5	257	(52)	4,6	286	(23)	5,1	333	24	5,9
2020	332	5,6	276	(56)	4,6	307	(25)	5,2	358	26	6,0
2025	455	5,8	376	(78)	4,8	420	(34)	5,3	490	36	6,2
2030	591	5,8	483	(109)	4,7	543	(48)	5,3	641	50	6,3
2050	1 554	6,3	1 147	(407)	4,6	1 375	(179)	5,6	1 739	185	7,0

À mesure que le rendement de l'actif augmente, le ratio actif/dépenses fait de même. Lorsque les rendements sont plus élevés, l'actif peut mieux absorber l'impact d'une détérioration future des résultats. Des rendements plus élevés feraient également diminuer le taux de cotisation de régime permanent. Par exemple, si le rendement des actions était de 15 % en 2017 et en 2018, le taux de cotisation de régime permanent diminuerait, passant de 9,8 à 9,7 %. Inversement, des rendements négatifs réduisent la capacité de compenser la détérioration des résultats. Si le rendement des actions était de -10 % en 2017 et en 2018, le taux de cotisation de régime permanent augmenterait pour passer de 9,8 à 10,0 %.

Selon les projections, les cotisations seront supérieures aux dépenses jusqu'en 2021, après quoi il faudra utiliser le rendement des placements pour couvrir les dépenses. Donc, jusqu'en 2021, l'actif devrait augmenter même si le rendement est négatif en 2017 et 2018. Après 2021, des rendements négatifs pour 2017 et 2018 pourraient engendrer une décroissance des actifs d'une année à l'autre. Toutefois, si l'actif du RPC était investi uniquement dans des instruments à revenu fixe moins risqués, le taux de cotisation de régime permanent augmenterait nettement puisque les revenus de placement ne suffiraient pas à couvrir les dépenses à long terme. L'Office d'investissement du RPC investit donc l'actif dans un portefeuille diversifié, y compris dans des actions et d'autres catégories d'actifs, entraînant nécessairement des risques, pour obtenir un rendement plus élevé afin d'assurer la viabilité financière du RPC à long terme.

VI. Conclusion

Les résultats énoncés dans le présent rapport confirment que le taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, appliqué à compter de 2004, est suffisant pour couvrir les dépenses futures et cumuler un actif de 147 milliards de dollars en 2010, soit 4,4 fois les dépenses annuelles. En 2050, l'actif devrait atteindre 1 554 milliards de dollars, soit 6,3 fois les dépenses annuelles.

Le taux de cotisation de régime permanent calculé aux fins du présent rapport est de 9,8 %. Des résultats économiques meilleurs que prévu, plus particulièrement au chapitre des taux d'activité et de l'emploi, pour la période de 2001 à 2003, ainsi que les modifications apportées depuis le dépôt du rapport précédent ont réduit le taux de cotisation de régime permanent. Par contre, une perspective démographique plus pessimiste, attribuable à la baisse de l'indice de fécondité et à un accroissement de la longévité, ainsi que l'anticipation de taux d'inflation et de rendement des placements plus faibles ont exercé des pressions à la hausse sur le taux de cotisation de régime permanent. Les effets de ces facteurs se contrebalancent et le taux de cotisation de régime permanent demeure inchangé à 9,8 %.

Deux scénarios démographiques ont été élaborés pour évaluer dans quelle mesure l'évolution des perspectives économiques et démographiques influencent la situation financière à long terme du RPC. D'une part, le scénario de population plus jeune donne lieu à un taux de cotisation de régime permanent de 9,3 %. D'autre part, le scénario de population plus âgée donne lieu à un taux de cotisation de régime permanent de 10,3 %.

Sur la base du taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi, l'actif devrait croître rapidement au cours des 17 prochaines années car les cotisations devraient dépasser les dépenses du RPC pendant cette période. Le ratio de l'actif aux dépenses augmentera, passant de 3,1 en 2004 à 5,6 en 2021 et demeurera assez stable lorsque les membres de la génération du « baby-boom » prendront leur retraite, entre 2015 et 2035. La retraite de la génération du « baby-boom » entraînera des pressions à la hausse sur les dépenses du RPC et il faudra consacrer une partie des revenus de placement pour couvrir les prestations lorsque toutes les cotisations auront été utilisées à cette fin. Cependant, l'actif continuera d'augmenter jusqu'à la fin de la période de projection, mais à un rythme moins rapide, et le ratio de l'actif aux dépenses devrait atteindre 6,3 d'ici 2050.

Ces indices montrent que le RPC est financièrement viable à long terme, car il est prévu que les revenus dépasseront les dépenses pendant toute la période de projection. Les actifs accumulés au cours de cette période permettent au RPC, grâce aux revenus de placement, d'absorber un large éventail de fluctuations économiques et démographiques imprévues qui aurait autrement influencé le taux de cotisation prévu par la loi. Par conséquent, malgré une augmentation substantielle des prestations versées en raison du vieillissement de la population, le RPC devrait être en mesure de respecter ses obligations pendant toute la période de projection. D'autres mesures de la viabilité à long terme du RPC figurent à l'annexe D.

La situation financière prévue du Régime de pensions du Canada présentée dans le présent rapport est basée sur des hypothèses démographiques et économiques à long terme. Il demeure donc important de revoir périodiquement la situation financière à long terme du RPC en préparant des rapports actuariels à intervalles réguliers. À cette fin, comme l'exige le *Régime de pensions du Canada*, la prochaine évaluation actuarielle aura lieu en date du 31 décembre 2006.

VII. Opinion actuarielle

À notre avis, compte tenu du fait que ce vingt et unième rapport actuariel a été préparé conformément aux dispositions du *Régime de pensions du Canada* :

- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels;
- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes; et
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef



Michel Montambeault, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior



Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior

Ottawa, Canada
18 novembre 2004